



Thônex

Procès-verbal
Séance du 15 décembre 2020

Présences :

Messieurs	Pascal Uehlinger Marc Kilcher Bruno da Silva	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Tercier Heidi	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Mägli Catherine Menoud Jacqueline Moro Virginie	Munier Alexandra Peillonex Chloé Tripet Sandy
Messieurs	Avigdor Daniel Bachmann Dimitri Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Cruzado Jules Germann Martin Knörr Stephen Leutenegger Bastien	Loureiro Daniel Nicolet Alain Noël Philippe Piguet Frédéric Saudan Guy Simoès José Stark Richard Thomas Sébastien Wünsche Florian
Excusé :	Aebi Benjamin, Conseiller municipal	

**Ordre du jour :**

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020
2. Assermentation de Mme Alexandra Munier au groupe PLR en remplacement de Mme Donata Giacobino, démissionnaire.
3. Communications du bureau du conseil municipal
4. Communications du conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Budget 2021
 - Nombre de centimes additionnels
 - fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
 - indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux
 - fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-
 - budget de fonctionnement
 - autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts.
7. Nomination de 4 membres à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025
8. Nomination des présidents et vice-présidents au 2^{ème} tour en vue de l'élection complémentaire d'un conseiller d'Etat du 28 mars 2021
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000,- pour un soutien financier aux commerces de la commune par la mise en place de bons d'achats
10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 178'000,- destiné à la rénovation du restaurant des 3-Communes et à la reprise de la buvette du curling au Centre sportif Sous-Moulin (CSSM)
11. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 535'300,- pour le versement d'une contribution 2021 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
12. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 722'000.- en vue de l'extension du parking de la piscine
13. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 670'290,- pour le réaménagement et la mise en séparatif du secteur compris entre les numéros 78 et 80 du chemin de la Mousse
14. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 130'000,- pour la mise à niveau des installations de vidéosurveillance de la commune et au règlement y relatif



15. Boucllement en 2020 de divers crédits d'engagement comprenant les dépassements de crédit suivants :
 - 1) Infrastructures liées à la voie verte du CEVA
 - a) vote d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 55'565,- pour couvrir le dépassement, et
 - b) d'un crédit budgétaire supplémentaire afin de comptabiliser en 2020 un amortissement complémentaire de CHF 55'565.-
 - 2) Pose d'un nouvel enrobé dans le cimetière
 - c) vote d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 17'184,- pour couvrir le dépassement, et
 - d) d'un crédit budgétaire supplémentaire afin de comptabiliser en 2020 un amortissement complémentaire de CHF 17'184,-
 - 3) Révision du plan directeur communal
 - e) vote d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 3'742,- pour couvrir le dépassement, et
 - f) d'un crédit budgétaire supplémentaire afin de comptabiliser en 2020 un amortissement complémentaire de CHF 3'742,-
16. Modification des règlements d'attribution de l'aide sociale, jeunesse et humanitaire
17. Motion déposée par le groupe Alternative Ecologique et Sociale intitulée « Soutenons davantage nos artistes locaux »
18. Motion déposée par le groupe PLR intitulée « Continuons le développement de l'énergie solaire sur la Commune »
19. Propositions du Conseil administratif
20. Questions écrites
21. Propositions individuelles

La Présidente ouvre la séance à 20h05 et salue la présence de MM. Pascal Uehlinger, Maire, Marc Kilcher, Bruno da Silva, conseillers administratifs. Elle souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, aux membres de l'administration communale et au public avant d'excuser l'absence de M. Benjamin Aebi.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 9 abstentions.

2. Assermentation de Mme Alexandra Munier au groupe PLR en remplacement de Mme Donata Giacobino, démissionnaire. Nomination de Mme Virginie Moro du Groupe PLR en remplacement de Mme Donata Giacobino, démissionnaire.

2.1 Prestation de serment

La Présidente demande à Mme Alexandra Munier de bien vouloir se lever, de lever la main droite et de répondre « je le jure » ou « je le promets » au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Alexandra Munier : « je le promets », il est pris acte de son serment.

2.2 Nomination

La nomination de Mme Virginie Moro est acceptée par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité.

La Présidente donne la parole à M. Philippe Calame pour la lecture de la délibération suivante :

Assermentation
Mme Alexandra Munier, conseillère municipale
membre du parti libéral-radical (PLR)

- vu la démission de Mme Donata Giacobino conseillère municipale en date du 30 novembre 2020,
- vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- vu l'acceptation du mandat de conseillère municipale par Mme Alexandra Munier,
- vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 30 septembre 2020,

il a été procédé :



par Mme Heidi Tercier, présidente, en présence du conseil municipal réuni en séance le 15 décembre 2020 :

à l'assermentation de Mme Alexandra Munier, conseillère municipale en remplacement de Mme Donata Giacobino, démissionnaire

à la nomination de Mme Virginie Moro du groupe PLR en remplacement de Mme Donata Giacobino, démissionnaire

La Présidente informe que le groupe PLR procède aux rocadés suivantes :

- Mme Alexandra Munier sera membre de la commission économie publique ainsi que celle de sécurité territoriale.
- Mme Virginie Moro garde ses commissions culture et école, jeunesse et sport. Elle reprend la place de Mme Donata Giacobino en commission travaux et bâtiments.
- Mme Virginie Moro reprend la présidence de la commission sécurité territoriale, laissée vacante par Mme Donata Giacobino.

Il n'y a pas de remarque concernant cette nouvelle répartition.

[Arrivée de M. Frédéric Pignet à 20h12.]

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente rappelle aux Conseillers qu'il est important de répondre aux invitations, ceci même en cas de non-présence aux événements. Cela en facilitera l'organisation.

La Présidente annonce par ailleurs que le Conseil municipal a reçu un courrier de la part de M. José Simoes, et en donne lecture :

Madame la Présidente du Conseil Municipal,

Je vous annonce ma démission, pour des raisons personnelles, du Conseil Municipal de la commune de Thônex, pour la législature 2020-2025, avec effet au 31 janvier 2021.

Cette décision a été difficile à prendre. J'ai eu la chance d'exercer ce mandat, extrêmement enrichissant, au cours duquel j'ai eu énormément de plaisir à œuvrer pour le bien de la commune. Ce sont des souvenirs très agréables, qui resteront gravés dans ma mémoire et que je conserverai précieusement.

Je vous souhaite, à vous-même ainsi qu'à toutes les conseillères municipales et tous les conseillers municipaux, mes vœux de succès pour la suite de vos travaux, afin de répondre au mieux aux préoccupations et aux attentes des citoyennes et citoyens de Thônex.

Avec mes cordiales salutations.

José Carlos Simoes
Conseiller municipal

A 23h, il sera passé au point 19 de l'ordre du jour intitulé « Propositions du Conseil administratif ».



4. Communications du Conseil administratif

La parole est successivement passée à :

4.1 M. Pascal Uehlinger, Maire

M. Pascal Uehlinger projette à l'écran des photographies des travaux en cours.

4.1.1 Extension de la mairie

Les travaux d'extension de la mairie devraient se terminer lors du deuxième trimestre 2021. La commission des travaux effectuera une visite des travaux lors de sa prochaine séance. L'image présentée laisse apparaître l'entrée du parking souterrain et la lignée de bureau qui seront en contrebas de la partie central du corps original de la mairie.

4.1.2 Communaux d'Ambilly/Belle Terre

Sont projetés sur l'écran le corps des logements ainsi que l'école avec sa salle omnisports. M. Pascal Uehlinger indique la zone triangulaire d'environ un hectare sur laquelle se trouvera la forêt participative. Il est prévu de planter deux lignes de vigne sur la butte afin d'insérer cette production dans le vin de Thônex. Sera également aménagé un verger pour les futurs habitants. Apparaît en outre sur la photographie une portion de mail central sur laquelle le Conseil administratif prend des décisions par rapport aux types de matérialités et d'aménagements qui seront mis en place sur ces 900 mètres linéaires. L'école sera en principe prête pour la rentrée scolaire 2021 et la distribution des logements dont la commune est propriétaire (200 LUP) se fera durant le quatrième trimestre 2021.

4.1.3 Bâtiment administratif, avenue Tronchet 13

La structure du bâtiment avance. Il sera en principe prêt pour le deuxième trimestre 2021. Le Conseil municipal du mois de juin 2021 pourra, si tout se déroule comme prévu, être tenu dans ce bâtiment qui reprend les caractéristiques de Le Corbusier avec des terrasses, une façade en bandeaux et des pilotis.

4.1.4 Bâtiments de la Fondation du logement de la commune de Thônex

M. Pascal Uehlinger informe que trois blocs sont terminés ou presque terminés et qu'un quatrième est actuellement en construction. L'un des blocs est entièrement dédié au locatif et adéjà attribué. Les appartements situés dans un tiers du deuxième bloc ont également été attribués, les deux tiers restants de ce même bloc étant quant à eux dévolus à la PPE. Le bloc qui fait front à l'avenue de Thônex est destiné au IEPA, sachant que ces appartements devraient pouvoir être distribués dès le premier trimestre 2021. Au rez de chaussée, un locataire est déjà installé et deux tiers à trois quarts de la surface seront occupés par la crèche, inscrite au budget avec une augmentation, qui permettra la création de 20 places supplémentaires. L'horizon de fin des travaux du bloc D est d'environ 18 mois. Hormis les deux zones de panneaux photothermiques pour l'eau chaude sanitaire, la fondation a demandé que les autres toitures soient équipées en panneaux photovoltaïques. L'électricité ainsi produite sera revendue aux locataires présents sur place à un prix préférentiel et le solde non perçu sera revendu aux SIG.



4.1.5 Salle des fêtes

M. Pascal Uehlinger rappelle que l'une des préoccupations du Conseil administratif était de faire en sorte que les travaux de la salle des fêtes soient rapidement terminés. Ceux-ci arrivent à bout mais les conditions sanitaires ne permettent malheureusement pas de remettre la salle en activité. Toute la toiture a été refaite à l'identique. Les luminaires sont maintenant entièrement pilotés, ce qui permet de choisir différentes couleurs d'ambiance. La salle sera normalement prête pour la fin de l'année et quelques retouches devront être faites au niveau du parquet. S'agissant des salles annexes, le parquet a déjà été refait et les toitures sont à jour.

4.2 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

4.2.1 Contrôle de vitesse

M. Marc Kilcher informe qu'un contrôle de vitesse a été réalisé durant une semaine au niveau de la route d'Ambilly, sur les véhicules circulant depuis la douane en direction du carrefour où se trouvent les stations-service. Il s'avère que les aménagements, notamment les gendarmes couchés, mis en place lors de la dernière législature sur ce tronçon limité à 50km/h ont un effet positif sachant que les excès de vitesse identifiés correspondent à moins de 1% des véhicules, sur un total de 16'000 passages.

4.2.2 Police

S'agissant de la police, la commune est en phase de signature de la nouvelle convention avec Chêne-Bourg et attend un retour de Veyrier concernant l'antenne de la rue de Genève. En outre, dans la mesure où des personnes de la police municipale ont été impactées par le Covid lors de la première vague, un pôle administratif a été créé pour permettre à ces personnes en convalescence de revenir au travail tranquillement. L'équipe actuellement sur le terrain est toujours divisée en deux pôles, un premier qui se trouve à la mairie et un autre dans l'antenne.

4.2.3 Signature d'une convention avec le CSSM

Les communes de Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, ont signé une convention avec le CSSM au travers de laquelle chaque commune met à disposition du centre sportif la salle d'une école, le samedi de 8h à 18h. Ces trois salles seront donc nettoyées, surveillées et refermées par les collaborateurs du CSSM le samedi. Cela permet de répondre à la limitation des surfaces de sport, qui représente l'un des grands défis du centre sportif. La commune espère que ce test qui se déroulera de janvier à juin permettra de pérenniser l'offre sportive et sera l'occasion pour les grands clubs des Trois Chêne d'offrir plus d'heures d'entraînement, voire même de compétition selon les salles.

4.2.4 Espaces verts

M. Marc Kilcher annonce finalement qu'un projet de décoration a été mis en place avec le service des espaces verts. Sous la supervision de Mme Peyron, directrice des écoles du Bois-des-Arts et Adrien-Jeandin, les classes vont décorer de grands tonneaux qui seront complétés avec une décoration florale et installés au Chêne-Vert et à l'école du Bois-des-Arts.



Par ailleurs, le service des espaces verts a cette année particulièrement renforcé l'éclairage de Noël, devant la mairie et dans le parc Munier.

4.3 M. Bruno da Silva, conseiller administratif

4.3.1 Prestations du service social communal

M. Bruno da Silva annonce que le service travaille de manière efficace et réussi à répondre aux demandes d'aide et à la hausse de ces demandes. La commune travaille au développement de différentes nouvelles prestations, dont la commission sociale a eu un aperçu. Il s'agit pour 2021 de mettre en place différentes permanences afin d'offrir notamment une aide juridique et administrative et de soutenir la population dans les démarches complexes du système de l'aide sociale cantonale. Les effectifs sont réduits mais très efficaces dans la mise en place de réponses qui s'avèrent toujours plus nécessaires face à la situation sanitaire actuelle.

4.3.2 Distribution de colis alimentaires

Suite à un accord récemment trouvé entre le département de la cohésion sociale et l'entreprise Caran d'Ache, la distribution de colis alimentaires, qui ne pouvait plus avoir lieu à la salle des fêtes pour des questions de sécurité en lien avec le chantier, va être maintenue jusqu'à la fin du mois de mars sur le site de l'entreprise.

4.3.3 Lancement d'un bureau social mixte à Vernier

La commune de Thônex a participé à un groupe pilote pour le lancement d'un bureau social mixte à Vernier, s'adressant à tout habitant du canton qui aurait des questions sur sa possibilité d'accéder aux prestations sociales. Seront présents sur place des assistants sociaux cantonaux et communaux, essentiellement des communes de Vernier et de Meyrin, ainsi que des membres des principales associations qui viennent notamment en aide aux migrants et aux personnes en situations irrégulières. Ce bureau mixte se veut être une porte d'entrée vers le système social qui est parfois très complexe à appréhender pour les habitants. La commune a participé à ce projet en tant que coordinatrice, au travers de l'expérience qu'elle a acquise sur le site de distribution de colis de la salle des fêtes, et en tant que représentante des communes de la rive gauche.

4.3.4 « Calculette sociale »

La commune de Thônex a participé au lancement d'une plateforme permettant à chaque personne de calculer en fonction de ses revenus les prestations auxquelles elle a accès ou non. Cet outil simplifie la compréhension du processus et le travail du service social dans le calcul de cet accès aux prestations.

4.3.5 Maison des quartiers de Thônex

La Maison des quartiers a récemment dû fermer ses portes pour une durée de quelques jours suite à la détection d'un cas de Covid au sein de son personnel. Elle a depuis repris son activité mais la possibilité d'ouvrir durant la période des fêtes reste incertaine. La commune travaille avec la FASe afin de trouver des solutions pour garantir cette ouverture.



4.3.6 Equipe des correspondants de nuit

M. Bruno da Silva indique qu'il a malheureusement dû faire d'importants remaniements au sein de l'équipe des correspondants de nuit suite à des dysfonctionnements avérés. Cela ne remet pas en cause selon le Conseil administratif la prestation. Un nouveau projet sera discuté dès que possible en commission sociale, raison pour laquelle M. Bruno da Silva a demandé qu'une commission soit agendée rapidement à la rentrée de janvier. Le processus étant en cours il est relativement délicat d'entrer plus en détail sur cette question.

4.3.7 Saison culturelle 2021

La commune a dû procéder à de nombreuses annulations et a mis en place des provisions en vue de payer notamment les cachets des artistes qui avaient dû être déplacés de la saison 2020 à la saison 2021. Est prévue une saison culturelle riche, sapide et ambitieuse, dont les prémisses ont été présentées à la commission culture.

4.3.8 Repas de Noël des aînés

Depuis une semaine, la commune a d'importants échanges avec la médecin cantonale concernant le repas de Noël des aînés du 24 décembre à midi. La commune a reçu un premier refus indiquant que les manifestations publiques étaient interdites, ce qui est compréhensif. M. Bruno da Silva ne comprend cependant pas pourquoi interdire un repas à 37 personnes qui seront tracées et séparées dans une grande salle qui a servi cette année de salle de restaurant. Il semble particulier de priver ces personnes seules de ce repas subventionné par la commune alors qu'il se pourrait qu'au même moment des personnes déjeunent, en payant le prix réel, au sein de l'auberge communale. La commune de Thônex se pliera néanmoins aux décisions de la médecin cantonale, surtout si les restrictions devaient s'aggraver en fin de semaine. Une alternative est déjà prévue pour les 37 personnes qui se sont inscrites à ce repas.

5. Rapports des commissions

La parole est donnée à :

5.1 M. Bastien Leutenegger, président de la commission **Ecole, jeunesse, sport**

5.1.1 La séance du 12 novembre 2020

En date du 12 novembre 2020 la Commission Ecole jeunesse et Sports a reçu Mme Magali Peyron et M. Christian Forgnone respectivement directrice des établissements scolaire Adrien-Jeandin et Bois des Arts, et directeur des établissements scolaires Marcellly et Pont-Bochet. Une présentation des établissements scolaires et des défis relevés dans la période COVID a été faite.

Le point traité ensuite sera présenté au point 10 de l'ordre du jour.

La Commission Ecole Jeunesse et Sport du 12 novembre 2020 a traité la DT No 197 bis « Rénovation du restaurant des 3 Communes et reprise de la buvette du Curling » pour un montant de 178'000 francs. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité.



La séance a été levée à 20h15

5.1.2 La séance du 8 décembre 2020

En date du 8 décembre 2020, la Commission Ecoles Jeunesse et Sports a reçu les représentantes de la Ludothèque, Mesdames Ledermann, présidente, et Noverraz, vice-présidente. Les activités et l'avenir de la Ludothèque ont été présentées.

Au point deux, la Commission a reçu, en visioconférence, Mme Kaspi, représentante de l'entreprise Too good to go dans le cadre du traitement de la motion « Luttons contre le gaspillage alimentaire », votée par le Conseil Municipal le 22 septembre 2020.

*Les suites du traitement de cette motion seront présentées au printemps 2021 à la commission.
La séance a été levée à 19h55.*

5.2 M. Guy Saudan, président de la commission **Cohésion sociale**

5.2.1 La séance du 24 novembre 2020

La séance a eu lieu en présence du conseiller administratif M. da Silva et de Mme Capobianco.

La proposition de digitalisation des demandes de subvention pour l'aide sociale, humanitaire et à la jeunesse a été acceptée à l'unanimité.

La proposition de modification du règlement d'attribution des subventions pour l'aide sociale, humanitaire et à la jeunesse a été acceptée également à l'unanimité.

Le conseiller administratif da Silva tient à développer le projet de permanence populaire. Il existe déjà des permanences sociale, juridique et pour les impôts. Il est prévu de mettre en place une permanence pour aider les citoyens à changer de caisse maladie, une autre pour aider les jeunes dès 18 ans à affronter la vie active et enfin, avec l'aide de l'Hospice général, une permanence de médiation.

5.3 M. Stephen Knörr, président de la commission **Sécurité publique**

5.3.1 La séance du 26 novembre 2020

La séance s'est tenue en présence de M. Kälcher, conseiller administratif en charge du dicastère, et de MM. Zeder, secrétaire général adjoint, et Philippe, responsable du service des routes. Trois points figuraient à l'ordre du jour de cette commission.

Point 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.

Il a été accepté par 5 oui et 1 abstention.

Point 2 Mise à niveau et développement des installations de vidéosurveillance de la commune

Le présent point sera lu au point 14 de l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Point 3 Divers

Aucun divers n'a été formulé.

La séance a été levée à 19h24.

5.4 M. Philippe Noël, président de la commission **Culture, loisirs et jumelage**



5.4.1 La séance du 1^{er} décembre 2020

Rapport de la commission culture du 1^{er} décembre 2020

Point 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019.

Ce procès-verbal est adopté par 3 oui et 3 abstentions.

Points 2, 3 et 4

La commission culture a procédé à l'audition de Mme Kung, responsable du service culturel de la commune qui nous a présenté le bilan de l'année 2019 concernant la culture de proximité ainsi que l'état des lieux de la programmation 2020 et enfin les perspectives de programme pour l'année 2021.

Il n'y a pas eu de vote concernant cette présentation.

La séance a été levée à 20h36.

5.5 M. Philippe Calame, président de la commission Finances

5.5.1 La séance du 3 décembre 2020

*Présents : 8 commissaires sur 8
Pascal Uehlinger, Marc Kilcher et Bruno da Silva, Conseillers administratifs
Philippe Guex, Michel Zeder, secrétariat général
Frédéric Giroud, service financier*

Ordre du jour :

1.Approbation des procès-verbaux des séances du 10 novembre 2020

Le PV est approuvé par 5 oui et 1 abstention.

Les points 2 à 9 de cette séance de commission portant sur des points de l'ordre du jour de la présente séance, ils seront rapportés par la suite par M. Philippe Calame.

10. Divers

Lors des années précédentes, le budget était voté en novembre, ce qui permettait au Conseil administratif de pouvoir payer en décembre des factures pour des abonnements valables l'année suivante. Par exemple, la facture CFF pour les cartes journalières 2021 sont payables à fin novembre 2020, car déjà proposées à la vente, soit avant que le budget soit traité en commission.

Après discussion il est donc décidé de faire une liste de ces factures payables d'avance et de décider en début 2021 de la manière de procéder au plus simple pour les années futures.

La séance est levée à 20h57.



6. Budget 2021

- 6.1 Nombre de centimes additionnels
- 6.2 Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
- 6.3 Indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux
- 6.4 Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-
- 6.5 Budget de fonctionnement
- 6.6 Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts.

La Présidente rappelle que les votes concernant le budget 2021 se feront dans l'ordre suivant :

1. Montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux,
2. Montant minimum de la taxe professionnelle,
3. Nombre de centimes additionnels,
4. Nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens,
5. Budget de fonctionnement,
6. Autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts.

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, entame une présentation projetée en salle :

Récapitulation du budget 2021

Avec le démarrage des travaux des Communaux d'Ambilly, la commune devait tôt ou tard obtenir un résultat déficitaire. Cette année qui plus est, une part du déficit est due au plan voté par le canton en lien avec RFFA. Les charges qui sont de l'ordre de CHF 47'468'929.- ne peuvent être équilibrées avec les revenus s'élevant à CHF 44'843'669.-, et le déficit proposé est de CHF 2'625'260.-. Comme en 2020, en 2021 les dépenses seront relativement importantes, de l'ordre de plus de 52 millions de francs.

M. Pascal Uehlinger relève quelques éléments concernant le déficit prévu pour le budget 2021 :

- RFFA représente un manque à gagner de CHF 1'629'000.-.
- Une grande part des charges en lien avec les Communaux d'Ambilly est déjà prise en compte alors que le budget ne comprend pas encore la part des recettes sachant que les personnes qui habiteront en 2021 dans les Communaux d'Ambilly devront, à la fin de l'année 2021, déclarer leurs impôts sur Thônex. Ces projections sont incertaines mais ce rattrapage se fera en 2022 et il est possible d'envisager un équilibre dans 4 ans et un équilibre presque atteint dans 2 ou 3 ans.
- Un coût de CHF 468'000.- est également induit par l'exploitation de locaux supplémentaires notamment l'extension de la mairie, le bâtiment administratif et l'école MICA.
- La nouvelle crèche de Clair-Val devrait normalement s'ouvrir dans le courant du premier semestre 2021. Elle représente une création de 20 places supplémentaires mais amène un déficit.



- Ces investissements induisent des charges d’amortissement s’élevant à CHF 306'905.-. Aujourd’hui, la commune est prudente dans les chiffres donnés et peut, si elle investit à court terme, bénéficier d’intérêts des charges d’amortissement actuellement faibles.
- CHF 100'000.- sont également prévus pour des frais spéciaux liés à des événements extraordinaires.

Dépenses par habitant

- Les charges du personnel (26% du budget), intègrent notamment le nouveau concierge de l’école MICA et deux auxiliaires de 6 mois pour le service des espaces verts. La commune suit le processus normal d’augmentation des annuités. Ce budget comprend également le début de la transition prévue pour le poste de secrétaire général.
- Les charges de transfert et subventions (35% du budget), comprennent les frais liés au GIAP, aux restaurants scolaires, à la Maison des quartiers et à la fondation pour la jeunesse de Thônex.
- Les charges financières (3% du budget), correspondent aux intérêts de la dette.
- Les amortissements (14% du budget) seront évoqués par la suite en lien avec les investissements à fournir en 2021.
- Les biens, services et exploitation (22% du budget), représentent la seule marge de manœuvre de la commune dans le futur, le reste des dépenses étant relativement incompressible.

Péréquation intercommunale

La commune a été donatrice pendant quelques années mais compte tenu de son endettement et de son développement, elle bénéficie aujourd’hui davantage de la contribution des autres communes. Cette contribution devrait augmenter avec le temps sauf si d’autres communes commencent à avoir le même plan d’investissement que Thônex, ce qui n’est pas le cas, en dehors de Confignon et Bernex.

Evolution des dépenses entre les budgets 2020 et 2021

Une grande partie de ces dépenses est liée aux charges du personnel. L’augmentation des charges d’exploitation est essentiellement due à la nouvelle école et au bâtiment administratif. Cette évolution montre également l’augmentation des amortissements et des cotisations pour le SIS, le GIAP et la Fondation de la jeunesse.

Résultats des exercices précédents

M. Pascal Uehlinger fait remarquer que la commune entre dans un cycle déficitaire qui va probablement durer pendant 2 ou 3 ans avant de redevenir bénéficiaire. Il rappelle que l’année 2020 est criblée d’incertitudes compte tenu de la crise sanitaire.

Investissements à financer en 2021

M. Pascal Uehlinger cite les rubriques principales, à savoir celles qui demandent les montants les plus importants :



- Aménagements routiers : modification de la circulation au chemin de la Mousse et à la route de Jussy (CHF 2'150'000.-), acquisition et réfection du chemin Plein-Sud (CHF 835'000.-), chemin Etienne-Chennaz (CHF 670'000.-), chemin de la Mousse (CHF 600'000.-).
- Aménagement de l'espace public : communaux d'Ambilly (10 millions), réaménagement de parcs (CHF 800'000.-), quartier Belle Terre (CHF 780'000.-), réaménagement du secteur de la promenade des Oiseaux (CHF 670'000.-), réaménagement du secteur du chalet Nicolas (CHF 500'000.-).
- Collecteurs et mise en séparatif (montants inscrits au budget mais remboursés par le FIA) : collecteurs du chemin Plein-Sud (1,3 millions), mise en séparatif des collecteurs route de Jussy (1,2 millions), route de Mon-Idee (1 million) et chemin du Chablais (CHF 500'000.-).
- Travaux dans les bâtiments : école MICA (15 millions), extension de la mairie (3 millions), mobilier et aménagement de la nouvelle école MICA (1,8 millions), bâtiment administratif de l'avenue Tronchet 13A (CHF 1'650'000.-), école Adrien-Jeandin (1,4 millions), rénovation de la villa Vincent (CHF 1'350'000.-).
- Autres investissements : divers crédits d'engagement imprévus (CHF 600'000.-), réaménagement du secteur mairie, voirie et déchetterie (CHF 560'000.-), contribution FIDU (CHF 535'000.-), pataugeoire de l'école Adrien-Jeandin (CHF 300'000.-).

Terminant sa présentation, M. Pascal Uehlinger remercie l'assemblée pour son attention ainsi que MM. Philippe Guex, secrétaire général, Michel Zeder, secrétaire général adjoint, et Frédéric Giroud qui se sont énormément investis pour cette présentation et sont également venus présenter le budget en commission. Ils ont réalisé un travail complexe de récolte de données et d'adaptation du budget en fonction des demandes des Conseillers.

[Applaudissements.]

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 3 décembre 2020 :

2. Projet de budget 2021

En préambule Michel Zeder nous présente les grandes lignes du budget 2021

- *Engagement de 4 personnes + 2 temporaires pour l'été, pour 3.5 EPT*
- *Augmentation des subventions aux institutions tierces (Fondation pour la jeunesse + 376KF, SIS +32KF, Maison des quartiers +81KF, Restaurants scolaires + 96KF, GLAP + 160KF, CSSM + 136KF, FLA + 81KF)*
- *Augmentation des frais d'exploitation en raison des nouveaux bâtiments (Ecole Belle-Terre, Mairie, bâtiment Tronchet, Parascolaire Jeandin)*
Augmentation des charges d'amortissement en raison des nombreux investissements votés ces dernières années
- *Recettes adaptées en fonction de la pandémie et en tenant compte de nouveaux contribuables.*

En début de séance l'excédent de charge est de Fr. 2'545'903.-

En raison de ce budget déficitaire, un plan quadriennal financier est présenté avec un retour à l'équilibre en 2024. Il est disponible sur le CM NET.

Le service financier nous annonce 3 modifications de montants sur des amortissements suite à des boucllements de crédit pour un total de Fr. 8'643.- en déduction des charges. La commission en prend acte sans vote.



Au parcours du budget, 4 lignes budgétaires ont fait l'objet d'un amendement :

Page 7 : 011.0.300 Jetons de présence du Conseil municipal

Afin de faire un geste symbolique est cette année difficile budgétairement, 2 propositions sont faites :

- Baisse de 20% du montant des jetons de présence., refusée par 4 non, 3 oui et 1 abstention
- Baisse de 10% du montant des jetons de présence, acceptée par 6 oui et 1 abstention

Au final la rubrique passe de Fr. 70'000.- à Fr. 63'000.- (-7'000.-).

Page 7 : 011.0.313.0 Frais de réception du Conseil municipal

Pour les mêmes raisons, une proposition est faite de réduire de 3000.- le montant alloué, et est acceptée à l'unanimité par 7 oui.

Au final la rubrique passe de Fr. 10'000.- à Fr. 7'000.- (-3'000.-).

Page 7 : 011.0.317 Frais de déplacement, de représentation et de voyage du Conseil municipal

Une proposition est faite de mettre cette rubrique à Fr. 0.- (soit -2000.-), et est acceptée par 4 oui et 3 abstentions.

Au final la rubrique passe de Fr. 2000.- à Fr. 0.- (-2'000.-).

Page 8 : 022.313.5 Frais spéciaux liés à des événements extraordinaires en accord entre le Conseil administratif et tous les chefs de groupe (nouveau)

En 2020, la pandémie du COVID, a montré que le Conseil administratif devait parfois réagir rapidement à une nouvelle situation non budgétée car imprévisible. Il a donc été proposé cette nouvelle rubrique pour un montant de Fr. 100'000.-, dont la libération des fonds se ferait uniquement sur proposition du Conseil administratif et avec l'accord unanime des chefs de groupe (contrôle par le CM). Dans le cas d'un seul refus, le CA peut soit renoncer à son projet, soit suivre le processus normal d'une demande de crédit qui serait traitée par la commission des finances et le Conseil municipal dans son entier. Cette proposition permet d'être rapidement réactif en cas de besoin sans passer par les délais d'approbation d'un nouveau crédit.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Au final la rubrique passe de Fr. 0.- à Fr. 100'000.- (+100'000.-).

Au total des 4 amendements votés et des 3 modifications de rubriques d'amortissement, le budget final soumis au vote se résume aux chiffres suivants :

Charges: Fr. 47468'929.- (+ 79'357.-)

Recettes : Fr. 44843669.- (inchangé)

Excédent de charges: Fr. 2'625'260.- (+79357.-)

Au vote la commission

- Approuve le budget tel qu'amendé par 7 oui, à l'unanimité
- Approuve les centimes additionnels à 44 cts par 7 oui, à l'unanimité
- Approuve les centimes sur les chiens à 100 cts par 7 oui, à l'unanimité
- Approuve l'autorisation d'emprunter par 7 oui, à l'unanimité

1. Montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux



La discussion est ouverte.

M. Bastien Leutenegger donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Lors de la commission finance consacrée au budget 2021, deux amendements ont été proposés concernant les jetons de présence des conseillères et conseillers municipaux. Le premier, émanant du PDC, proposait une réduction symbolique des jetons de présence de 10%, proposition que nous votons ce soir, la commission l'ayant acceptée. Le deuxième, émanant de l'Alternative, proposait une réduction de 20% afin de rétablir les jetons ayant cours lors de la législature précédente. La gauche dans son ensemble ayant à l'époque voté contre l'augmentation de 20% des jetons de présence, nous sommes restés cohérents avec nos votes passés. Notre amendement ayant été refusé lors de la commission, nous ne le proposerons pas ce soir et nous contenterons de la baisse de 10% votée lors de la commission finance du 3 décembre dernier.

Toutefois, cette baisse symbolique décidée, je cite, «en solidarité avec les efforts fournis par nos concitoyennes et concitoyens » ne nous semble pas avoir de portée si le gain réalisé n'est pas réinvesti directement pour la population et parmi elle, celles et ceux qui en ont le plus besoin. Economiser 7000 francs au budget n'a aucun impact, si ce n'est symbolique. Aussi, nous proposons de réinvestir ces 7000 francs économisés et proposons donc l'amendement suivant :

De reporter le gain de 7000.- réalisé au budget grâce à la baisse des jetons de présences des conseillères et conseillers municipaux, à la ligne 592.363.2 «Aide sociale attribuée par le conseil administratif ». Cette ligne passant ainsi de 5000.- à 12000.-.

Mme Virginie Moro indique que le groupe PLR a pris connaissance de cet amendement et du fait qu'il est proposé dans le sens d'un geste de solidarité avec les citoyens en lien avec la crise sanitaire actuelle. La proposition du groupe PLR est de réattribuer ce montant de CHF 7'000.-, qui serait déduit des jetons de présence, non pas à ligne 592.363.2 « Aide sociale attribuée par le conseil administratif » mais à la ligne 850.363 dédiée au soutien aux commerçants par le biais des bons d'achat. Cela permettrait de faire bénéficier les commerçants de cette aide tout en faisant profiter les citoyens, étant donné que ces bons sont en partie subventionnés par la commune.

M. Richard Stark donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

*Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers collègues du Conseil municipal,*

Lors de la commission des finances du 3 décembre, un commissaire du groupe PDC a proposé une diminution de 10% des indemnités versées aux Conseillers municipaux. J'ai refusé cette diminution et précisé que si une diminution devait se réaliser, elle devrait être linéaire et concerner le Conseil municipal et le Conseil administratif, élément qui figure dans le procès-verbal de la commission citée.

Il est rappelé que les indemnités versées sont une reconnaissance du travail accompli tout au long de l'année. Par conséquent le groupe UDC accepte la diminution de 10% des indemnités versées au Conseillers municipaux, ce qui correspond à 50% de l'augmentation votée en 2019 pour l'année 2020, et propose l'amendement suivant :

Une diminution de 50% de l'augmentation des indemnités allouées aux Conseillers administratifs votée la même année que les Conseillers municipaux, ce qui correspondrait en chiffres à CHF 2'500.- par Conseiller administratif.

Il semble à M. Philippe Noël que les propositions faites précédemment concernent des éléments différents. La proposition de l'UDC paraît poser deux problèmes. M. Philippe Noël se demande premièrement



pourquoi elle n'a pas été faite avant cette séance et fait remarquer qu'elle invite à débattre des indemnités liées à une activité qui, pour être menée de manière efficace et crédible, doit représenter plus de 50% du temps de travail. Les Conseillers municipaux, bien qu'étant en quelque sorte les employeurs des Conseillers administratifs, sont donc mal placés selon M. Philippe Noël pour juger des questions de salaire sachant que le taux d'activité de ces derniers est extrêmement important. Par ailleurs, les Conseillers administratifs, contrairement aux Conseillers municipaux, prennent un certain nombre de responsabilités et de risques sur le plan juridique lorsqu'ils engagent leur signature et peuvent être redevables pénalement d'un certain nombre d'actes. Il s'agit donc de distinguer la proposition de solidarité qui consiste à faire un effort en tant que représentant des citoyens de la proposition de l'UDC. Enfin, il semble que pour aider les commerçants, comme le propose le groupe PLR, les sommes devraient être plus élevées. La démarche de mettre en place des bons qui va être discutée à la suite de cette séance semble donc mieux répondre à ce type de besoin. La diminution de CHF 7'000.- des indemnités allouées aux conseillers municipaux peut cependant avoir un vrai impact sur l'aide qui peut être apportée aux habitants.

M. Pascal Uehlinger précise que les rémunérations des Conseillers administratifs sont aujourd'hui tout à fait raisonnables, par rapport à celles pratiquées dans les autres grandes communes telles que Carouge ou Meyrin. Etant le moins touché par ce type de contrainte, sachant qu'il a la possibilité de compenser avec son autre activité professionnelle, il pense à ses collègues qui ont fait des choix d'investissement et ont des salaires relativement fixes. M. Pascal Uehlinger est encore plus respectueux de M. Bruno da Silva qui a mis entre parenthèses une grande partie de son activité professionnelle pour ne se consacrer qu'à l'activité de la mairie. Il soutient donc les dires de M. Philippe Noël, et souligne que la proposition de l'UDC, au-delà de n'être pas très fairplay, est déséquilibrée sachant que tous les Conseillers administratifs ne peuvent pas compenser cette baisse.

M. Florian Wünsche soutient également la remarque de M. Philippe Noël. Il demande par ailleurs une interruption de séance de 3 minutes.

M. Philippe Calame propose que l'interruption soit effectuée à la fin du débat de manière à ce que les groupes puissent réfléchir à ces propositions d'amendements après un premier tour de table.

M. Stephen Knörr rappelle à M. Philippe Noël que la question des indemnités des Conseillers administratifs avait fut un temps été débattue lors d'une séance informelle de la commission des finances. A cette occasion, alors qu'il avait été proposé d'augmenter ces indemnités de manière significative, les Conseillers municipaux se trouvant être de la même couleur politique que M. Philippe Noël étaient partis en s'offusquant des dires que ce dernier vient ici de répéter. Il apparaît donc étrange à M. Stephen Knörr que de tels arguments soient à présent défendus.

M. Dimitri Bachmann revient sur les propositions d'amendements du groupe Alternative Ecologique et Sociale et du PLR. Il souligne que la commune percevra à la fin de l'année un retour sur les bons vendus au travers des impôts, c'est pourquoi il pense qu'il serait plus crédible d'attribuer ces montants à un aspect davantage social.

M. Philippe Noël pense que les arguments évoqués par M. Stephen Knörr manquent de substance. Le salaire des Conseillers administratifs est actuellement justifié compte tenu de l'échelle communale et il s'agit



de ne pas mélanger leur travail, qui s'apparente à une profession, à celui des Conseillers municipaux qui sont des miliciens.

[La séance est interrompue à 21h08 et reprend à 21h11.]

La Présidente annonce que le groupe PLR retire son amendement. Elle donne ensuite lecture de la proposition d'amendement du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

De reporter le gain de CHF 7'000.- réalisé au budget (ligne 011.0.300) grâce à la baisse des jetons de présence des conseillères et conseillers municipaux, à la ligne 592.363.2 « Aide sociale attribuée par le Conseil administratif ». Cette ligne passant ainsi de CHF 5'000.- à CHF 12'000.-.

Au vote :

- La proposition d'amendement du groupe Alternative Ecologique et Sociale est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente donne ensuite lecture de la proposition d'amendement du groupe UDC :

D'enlever à la ligne 012.300 « Traitement des Conseillers administratifs », CHF 7'500.-.

Au vote :

- La proposition d'amendement du groupe UDC est refusée par 2 voix pour, 1 abstention et 22 voix contre.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

budget 2021
fixation du montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs
et conseillers municipaux

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de budget 2021,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 3 décembre 2021,
- sur proposition du conseil administratif

le Conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité



1. De fixer pour 2021, le montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs à CHF 270'000,-.
2. De fixer pour 2021, le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 63'000,-.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2021 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

2. Montant minimum de la taxe professionnelle

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

budget 2021 fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 3 décembre 2020,
- sur proposition du conseil administratif,

le Conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 30,-
3. Nombre de centimes additionnels
4. Nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
5. Budget de fonctionnement
6. Autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts

La Présidente informe que chaque point sera ensuite voté séparément.

M. Philippe Calame communique, suite au vote des amendements, les nouveaux chiffres à prendre en compte dans la délibération. Le montant des charges sera de CHF 47'475'929.-. L'excédent de charge sera de CHF 2'632'260.-.



La discussion est ouverte.

M. Guy Saudan donne lecture de la prise de position du groupe PDC-Vert'Libéraux :

C'est donc un budget déficitaire qui nous est présenté ce soir. Malgré cela, le groupe PDC-Vert'Libéraux tient à mettre en avant l'excellent travail durant toute l'année du service financier de la commune, l'opiniâtreté de la commission des finances et également les efforts de l'administration sous l'impulsion de nos Conseillers administratifs pour diminuer les coûts là où cela était possible.

En cette année 2020 avec toutes ses péripéties, il n'est pas évident de rester optimiste. Pourtant nous tenons à mettre en exergue les points suivants :

- *Les prestations sociales à la population et aux associations n'ont pas été diminuées. Au contraire, nous constatons une augmentation des subventions pour la Fondation de la jeunesse, la Maison de quartier, le GLAP, les restaurants scolaires et pour les abonnements TPG.*
- *Une nouvelle rubrique pour un montant de CHF 100'000.- a été créée pour permettre aux Conseillers administratifs de débloquer rapidement des fonds avec l'accord unanime des chefs de groupe.*
- *Des bons avec un rabais de 20% sont en vente à la mairie et seront valables dans les petits commerces participant à cette action.*
- *Sur proposition du groupe PDC-Vert'Libéraux, une diminution des jetons de présence des Conseillers municipaux a été acceptée. De cette manière nous montrons notre solidarité envers les difficultés que peuvent rencontrer nos communiens.*

A noter également que les charges en relation avec le nouveau quartier de Belle Terre sont déjà comprises dans ce budget, à contrario des recettes fiscales qui ne seront connues qu'en 2022. Afin de retrouver l'équilibre budgétaire en 2024, un plan quadriennal financier a été mis en place.

En conclusion, en cette année bien difficile sur bien des points de vue, nous nous retrouvons avec un budget avec un excédent de charges de CHF 2'632'260.- que le groupe PDC-Vert'Libéraux votera.

M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de la prise de position du groupe PLR :

Au nom du groupe PLR, je tiens tout d'abord à remercier l'administration de notre commune et plus particulièrement puisqu'il s'agit du budget, M. Philippe Guex, secrétaire général, M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint, et M. Frédéric Giroud, responsable de la comptabilité générale. Le budget est accompagné de très nombreuses notes qui facilitent grandement notre travail. J'en profite pour souligner la patience, voire la bienveillance, dont l'administration thônésienne fait preuve envers les élus municipaux. Enfin, notre exécutif a également parfaitement joué le jeu en répondant à nos nombreuses questions.

Ce premier budget de cette législature affiche un déficit de 2,6 millions. Ce déficit était attendu. Nous savions que la réforme de la fiscalité des entreprises allait dans les premières années entraîner une baisse des recettes fiscales. Cette baisse des revenus intervient au moment-même où la commune se prépare à accueillir de nombreux nouveaux habitants aux Communaux d'Ambilly.

Nous tenons ici à souligner les décisions qui ont été prises et que nous ne pouvons qu'approuver. Malgré les difficultés sanitaires et économiques, le budget présenté ce soir démontre une volonté de poursuivre les investissements qui ont été entrepris depuis quelques années. Des investissements aux Communaux d'Ambilly, bien sûr, mais également des investissements au centre de Thônex pour le bien-être de tous. Cela a été dit, on ne peut attendre l'installation des nouveaux habitants à Belle Terre pour



engager des frais, que ce soit des frais liés à la nouvelle école ou des dépenses pour de futures décorations de Noël. Il faut prévoir. En 2022 les recettes viendront compenser ces engagements supplémentaires.

Mais ce soir nous souhaitons surtout relever que ce budget met en avant des décisions politiques en faveur de la jeunesse. En effet, parmi les augmentations du budget, citons notamment la nouvelle crèche à Clair-Val et l'aménagement des locaux pour le parascolaire au chemin de Chapelly. Notons également que contrairement au canton qui diminue sa participation financière, Thônex donne plus de moyens financiers à la Maison des quartiers et augmente l'activité du personnel de la FASe. Enfin, il faut remarquer une plus importante participation aux frais du CSSM.

Voici donc un budget qui démontre la volonté de laisser aux générations futures une commune où il fait bon vivre. C'est avec confiance que le groupe PLR voit progresser Thônex. Notre groupe votera favorablement ce budget.

M. Richard Stark donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

Le groupe UDC tient à remercier chaleureusement le service de la comptabilité de notre commune, avec à sa tête M. Michel Zeder, pour les documents du budget présentés, les explications fournies et la patience à notre égard, nous Conseillers municipaux miliciens.

Le groupe UDC salue et remercie également le secrétaire général M. Philippe Guex.

M. Bastien Leutenegger donne lecture de la prise de position du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

En introduction, notre groupe remercie le Conseil administratif et l'administration communale en la personne de M. Michel Zeder, Secrétaire général adjoint en charge des finances, ainsi que ses collaborateurs, pour leur travail de préparation et de présentation du budget qui nous est soumis ce soir.

Notre commune, comme la plupart des communes genevoises, souffre cette année d'un budget déficitaire. Cette situation était prévisible suite à l'adoption de la RFFA. Nous notons aussi qu'en grande partie ce déficit est dû à l'augmentation des charges de la commune. Mais derrière ces austères lignes budgétaires et cette succession de chiffres, rouges pour certains, il y a notamment le personnel de la commune et donc des prestations dont bénéficient nos concitoyennes et concitoyens.

En cette période, nous ne pouvons que craindre un avenir bien sombre, fait de crises, non seulement sanitaire, mais aussi économique et sociale. C'est dans ces épisodes critiques que la population la plus fragile est la plus touchée. En ce sens, le signal donné par notre commune de ne pas couper dans les prestations à la population et même d'augmenter ses ressources, notamment dans le domaine social, est très positif. La tentation austéritaire face à la crise est cette année, semble-t-il, écartée et nous en sommes ravi car elle aurait encore aggravée la situation. C'est en effet lorsque la population a la plus de besoins que nous nous devons de répondre présents.

Les prestations sociales sont donc maintenues voire même renforcées.

Autre vecteur de cohésion sociale, le service culturel est lui aussi renforcé. L'accès à la culture est un besoin essentiel de la population, car elle faune notre identité. Là encore ce projet de budget préserve nos prestations.

Autre aspect de cohésion, les moyens mis à disposition de nos APM sont maintenus. Nous le saluons.

Enfin les ressources dévolues à l'entretien et la préservation de notre environnement sont également maintenues.



Considérant ces éléments, le groupe Alternative Ecologique et sociale salue les efforts fournis, soutiendra ce projet de budget et invite les autres groupes à faire de même.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante, sans les attendus, est votée :

Délibération
budget d'exploitation 2021

fixation du taux des centimes additionnels et centimes en supplément à appliquer sur l'impôts sur les chiens, autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou renouveler des emprunts qui viendront à échéance

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget d'exploitation 2021 pour un montant de CHF 47'475'929,- aux charges et de CHF 44'843'669,- aux revenus, l'excédent de charge présumé s'élevant à CHF 2'632'260,-.

Cet excédent de charge total présumé se décompose de la manière suivante :

- résulte d'un résultat opérationnel de CHF -2'632'260,-.
- résultats extraordinaire de CHF 0,-

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 44 centimes.

par 24 voix pour, 1 abstention

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 100 centimes.

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de CHF 46'679'581,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

5. D'autoriser le conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.



7. Nomination de 4 membres à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025

La discussion est ouverte.

M. Richard Stark, au nom du groupe UDC, propose la candidature de M. Stephen Knörr.

M. Bastien Leutenegger, au nom du groupe Alternative et Sociale, propose la candidature de M. Martin Germann.

M. Philippe Calame, au nom du groupe PDC-Vert'Libéraux, propose la candidature de M. Pierre Magnard.

M. Florian Wünsche, au nom du groupe PLR, propose la candidature de Mme Céline Storione

M. Pascal Uehlinger, Maire et Président de la Fondation pour le logement, indique que ces candidatures répondent aux critères établis dans les statuts, à savoir un membre par parti et au minimum deux Conseillers municipaux. Il n'y a donc pas d'objection à ce que le vote se poursuive.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Nomination de 4 membres pour la Fondation pour le logement

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la fondation pour le logement de la commune de Thônex, dont la même version a été adoptée par le conseil municipal le 17 novembre 2015,
- Vu l'article 8, lettre b) qui stipule :
 - « le conseil municipal élit un membre par parti représenté au conseil municipal dont au moins deux conseillers »,
- Vu l'article 9, alinéa 1 qui stipule :
 - « les membres du conseil de fondation sont élus pour une législature. Prise d'effet le 1^{er} janvier suivant son début »,

Soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

d é c i d e



au vote :

par 24 voix pour, 1 abstention

1. De nommer : -Monsieur Stephen Knörr
-Monsieur Martin Germann
-Madame Céline Storione
-Monsieur Pierre Magnard

Pour siéger au conseil de la fondation pour le logement de la commune de Thônex pour la législature 2020-2025, pour cinq ans, avec effet au 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

8. Nomination des présidents et vice-présidents au 2^{ème} tour en vue de l'élection complémentaire d'un conseiller d'Etat du 28 mars 2021

La Présidente informe que ces nominations font suite à la fixation d'une date pour un éventuel deuxième tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Les propositions sont distribuées aux Conseillers municipaux.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

nomination d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e des locaux de vote
second tour d'une élection cantonale complémentaire
le 28 mars 2021

- vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote,
- vu le courrier du service des votations et élections du 20 novembre 2020 fixant au 28 mars 2021 le second tour de l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

au vote :

par 25 voix pour, soit à l'unanimité



1. d'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex pour le second tour de l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat au 28 mars 2021 qui se présente comme suit : (voir annexe).

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000,- pour un soutien financier aux commerces de la commune par la mise en place de bons d'achats

M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué à l'Economie publique, remercie en préambule MM. Pierre Bickel, Frédéric Piguet, Richard Stark et Philippe Calame qui dans le cadre d'un dépôt de motion ont sensibilisé le Conseil administratif sur ce sujet. Ils ont effectivement souligné la problématique économique et l'impact que la commune pouvait avoir concernant la situation des commerces, entreprises et associations. Le Conseil administratif a fait un travail de fond pour déterminer quel serait l'outil le plus pertinent pour aider ces acteurs et présente ce soir le résultat de ce processus. Les mesures exceptionnelles ont nécessité une négociation avec les chefs de l'ensemble des groupes politiques présents et le Conseil administratif est allé de l'avant uniquement avec leur accord au nom des Conseillers municipaux. En effet, cette action a été mise en place depuis le début de la semaine dans les commerces de la commune car il s'agissait de ne pas manquer les fêtes de Noël, sachant que la demande existe déjà depuis un certain temps. Ce concept de bons de soutien pour les commerçants est inspiré d'un modèle déjà utilisé dans d'autres communes, notamment celle de Lutry. Le principe choisi exige de la part de la commune de subventionner 20% d'un bon qu'un habitant peut venir acheter à la réception de la mairie pour des commerces établis à Thônex et payant leur taxe professionnelle dans la commune. La campagne s'articule donc autour de ces bons qui seront valables pour une période de 6 mois jusqu'à la fin juin 2021 et seront acceptés par les commerçants qui ont été invités à participer et sont identifiables via une affiche et un autocollant offerts et distribués par la commune. Le projet exige de la part de Thônex la mise en place d'un crédit correspondant aux 20% de subventionnement, à savoir que 20% du bon acheté par les habitants est financé par la commune et que le commerçant se fait rembourser la totalité. Dans ce contexte et en espérant que cet exercice ne soit pas à renouveler, le Conseil administratif propose ce crédit de CHF 20'000.-. Comme cela a été indiqué précédemment, une ligne supplémentaire de CHF 100'000.-, permettra, avec l'accord des chefs de groupe, de poursuivre l'opération si nécessaire.

M. Philippe Calame donne lecture des conclusions de la commission de finances du 3 décembre 2020 :

Suite aux travaux de la commission économie publique en lien avec le COVID et suite à des contacts avec certains commerçants, le Conseil administratif va mettre en place un système de bon d'achat valable dans les petits commerces et les restaurants de la commune qui se module ainsi :

Vente de bons d'une valeur de 10.-, 20.- et 50.- au guichet de la mairie avec un rabais de 20% financé par cette rubrique budgétaire.

Les bons sont en vente jusqu'à fin mars 2021, pour une utilisation jusqu'à fin juin 2021. La commune se chargeant d'imprimer les bons et de faire de la communication sur cette action de soutien. Afin de respecter les délais, les chefs de groupe ont acceptés à l'unanimité ce principe qui a permis de lancer le processus (contact avec les commerçants, impression, confection de la communication) avant le vote formel du crédit.

La commission préavise favorablement cette de demande de crédit budgétaire complémentaire, à l'unanimité soit 7 voix.



M. Pierre Bickel donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

*Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal,*

Votre serviteur avait adressé début septembre au moment de la commission de l'économie publique une liste de suggestions d'aides économiques pour faire face à la première vague de la pandémie du Covid-19 où figurait notamment la possibilité de distribuer des bons d'achat aux communiers afin d'aider tant ces derniers que les commerces locaux.

Le groupe de l'Alternative ne peut donc que se féliciter que le Conseil administratif donne une suite positive à cette suggestion. Il nous faut maintenant veiller à ce que ce processus soit simple et explicite tant pour les communiers que pour les commerces et espérer qu'il rencontre un accueil positif.

M. Philippe Calame donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Mesdames et Messieurs,

Le groupe PDC-Vert'Libéral salue cette mise en place de bons pour soutenir les commerçants et les restaurateurs de notre commune.

Le Conseil municipal s'était déjà penché à deux reprises en commission sur les soutiens nécessaires en raison de la pandémie et en particulier sous la présidence de la commission de l'économie publique de Pierre Bickel. Alors que la commission avait rejeté une action avec des bons offerts à la population comme cela avait été fait à Lancy, nous aurions pu en rester là.

Or pendant cette deuxième vague, de nombreux commerçants et restaurateurs ont essayé d'innover et de maintenir une partie de leurs activités malgré les restrictions. Ce nouvel élan de ces entrepreneurs a permis ainsi que ceux-ci trouvent des solutions nouvelles pour soutenir leurs activités.

Dans ce cadre, certains commerçants ont contacté un Conseiller municipal courant novembre afin de voir si la commune ne pouvait pas les aider à se fédérer autour d'un système de bons cadeaux uniques, valables dans plusieurs commerces, visant à ce qu'à Noël certains puissent offrir à leurs proches non pas des bons cadeaux dans des chaînes de magasins mais pour des commerçants locaux. L'intermédiaire a donc été fait entre les commerçants et le Conseil administratif pour lui soumettre cette proposition.

Après une réaction très rapide, le Conseil administratif a pris diverses informations auprès d'autres communes qui avaient mis en place des systèmes de bons pour trouver la solution la plus efficace. La solution proposée ce soir est très intéressante. En effet, en mettant CHF 20'000.- d'aide dans ce système de bons, une culbute par 5 sera effective, soit des bons vendus pour un total de CHF 100'000.-.

Ce midi, déjà 25 commerçants ont été affiliés à ce système de bons solidaires. Après plusieurs communes vaudoises, la ville de Genève a annoncé la semaine dernière également un système de bons dont 20% sont pris en charge par la ville.

Le trend choisi par le Conseil administratif semble donc être le bon. Pour ces raisons, le groupe PDC-Vert'Libéral soutiendra cette action et ce crédit.



M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Face à la crise à Genève, certaines collectivités se veulent rassurantes. Elles ont exhibé avec fracas et constance leurs gros arrosoirs rouges prêts à déverser avec abondance leurs bienfaits. Mais le pommeau de l'arrosoir a des trous sélectifs, ratifiant plutôt la marge que le sillon.

L'initiative prise par notre Conseil administratif, n'a pas de couleur, elle est aux antipodes de cette façon de pratiquer. Ce soir, il n'est pas question de débattre de la façon de mettre en place ces bons, des modalités d'exécution, mais plus simplement de définir si oui ou non nous voulons entreprendre une action destinée à aider nos commerçants.

Cette pandémie est révélatrice. Nous pouvons déjà en tirer des enseignements, comme par exemple que le télétravail n'est pas la panacée universelle tant vantée et que les commerçants, qualifiés de non essentiels, tout au contraire, justement, le sont.

Cette action, une goutte d'eau dans l'océan, pourrait-on parier. Certes, si la somme n'est pas conséquente, si le système n'est peut-être pas optimal, au moins nous prouvons montrer à nos citoyens plutôt habitués à voir l'argent s'envoler à fonds perdus par-dessus les océans, qu'à nos yeux ils comptent aussi.

L'UDC soutient ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Soutien financier aux commerces de la commune

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la crise sanitaire due à la pandémie du COVID-19 a obligé la Confédération et les Cantons prendre des mesures de restrictions, notamment par la fermeture des commerces dit « non-essentiels »,
- Attendu qu'un grand nombre de commerces de la commune ont été impactés par ces mesures à deux reprises au printemps et en automne 2020,
- Attendu que ces mesures ont eu un impact important sur les finances des commerçants, ceci indépendamment des aides prévues par la Confédération et les Cantons,
- Vu la proposition de créer des bons de soutien pour les commerçants de la commune dont la commune assurerait le 20% de leur valeur,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 3 décembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

d é c i d e



au vote :

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000.- pour le soutien financier, sous forme de bons de soutien à valoir chez les commerçants de la commune, montant qui sera porté dans les comptes de l'exercice 2020, sous la rubrique 850.363.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 178'000,- destiné à la rénovation du restaurant des 3-Communes et à la reprise de la buvette du curling au Centre sportif Sous-Moulin (CSSM)

M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué aux Sports, explique que l'ambition était au départ d'inclure la rénovation de l'ensemble des restaurants et buvettes du CSSM afin de permettre un appel d'offre visant à définir un prestataire en service de restauration pour les différents sites, à savoir la buvette du club de football, la buvette du curling et le restaurant du CSSM. Le projet n'a pas retenu l'adhésion de l'ensemble des Conseillers municipaux notamment sur la problématique de la buvette du football, c'est pourquoi aujourd'hui, après avoir été validé en Conseil intercommunal et dans le cadre des commissions, est présenté le dossier technique qui a trait uniquement à la rénovation du restaurant du CSSM et au rachat du matériel de cuisine qui se trouvait dans la buvette qu'utilise actuellement le club de curling. La société qui gérait le restaurant du CSSM a fait faillite cet été. Un prestataire a depuis lors essayé de maintenir une présence sur le restaurant mais le contexte est aujourd'hui très compliqué et le souhait du Conseil intercommunal est d'aller de l'avant dans les meilleurs délais pour effectuer la rénovation du restaurant principal, celle-ci étant nécessaire pour ensuite procéder à un appel d'offre. Pour l'ensemble des commissaires, il est impératif d'utiliser cette période malheureusement très volatile pour la profession, afin d'avancer sur ce projet. Le pire des scénarios serait de choisir un mandataire, de l'accueillir dans les locaux et de débiter ce chantier de rénovation en lui péjorant sa première année d'engagement sur le site. Il est finalement important de souligner que ce restaurant n'a pas subi de rénovation depuis de nombreuses années et qu'il est aujourd'hui quelque peu désuet dans son agencement et l'organisation de sa salle.

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances, annonce que ce crédit qui sera amorti sur 10 ans a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres de la commission des finances.

M. Bastien Leutenegger, président de la commission Ecoles, jeunesse et Sports, indique que lors de la séance du 12 novembre 2020, cette délibération a été préavisée favorablement à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Richard Stark donne lecture de la déclaration du groupe UDC :



Nous voterons ce crédit d'investissement. Cependant, nous souhaitons que les travaux puissent être exécutés dans les plus brefs délais, ceci afin de pouvoir à nouveau louer ces locaux et que les habitants des Trois Chêne ou d'ailleurs, sportifs ou non, puissent à nouveau profiter de cette infrastructure.

M. Guy Saudan donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

La demande de crédit englobe les éléments suivants : la rénovation du restaurant Trois Communes et la reprise de la buvette du curling.

Rénovation du restaurant des Trois Communes

Le restaurant n'a bénéficié de sérieux travaux depuis son ouverture et souffre actuellement d'une image désuète. Cet espace est un lieu de rencontre, d'échange et de partage pour les clubs du CSSM avant et après les entraînements ou les matchs, mais aussi pour leurs accompagnants et supporters.

Les travaux préconisés concernent le restaurant et sa salle arrière. Les WC devraient également être rénovés. Une remise à niveau des installations électriques est également envisagée.

Ces travaux s'inscrivent dans le plan d'assainissement général des infrastructures du CSSM et répondent à des demandes récurrentes des clubs sportifs et des utilisateurs du centre. Ils devraient avoir lieu durant la période creuse pour les clubs.

Reprise de la buvette du curling

Suite à la faillite de la société Raka Exploitation, le CSSM a approché le service des faillites pour lui faire part de son intérêt à reprendre la buvette ainsi que son mobilier. Nous avons pu ainsi reprendre l'équipement et le mobilier à un coût réduit.

Pour toutes les raisons évoquées ici, le groupe PDC-VL remercie le Conseil municipal de voter ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Crédit brut de CHF 178'000.- TTC, destiné à la rénovation du restaurant 3-Communes et à la reprise de la buvette du curling (CSSM)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la nécessité de rénover le restaurant 3-Communes qui n'a pas fait l'objet de travaux de réfection depuis de nombreuses années
- vu l'achat de la halle de curling par les trois communes chénoises,
- vu le dossier technique DT 197 bis intitulé « Rénovation du restaurant 3-Communes et reprise de la buvette du curling » préavisé favorablement par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 4 novembre 2020,
- vu l'étude conduite par le bureau-Lama architecture,
- vu le préavis de la commission écoles, jeunesse et sport du 12 novembre 2020,
- vu le préavis de la commission des finances du 3 décembre 2020,



sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

au vote :

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 178'000.- (1/3 de Fr. 534'000.-) afin de permettre la rénovation du restaurant 3-Communes et la reprise de la buvette du curling au Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) selon le descriptif du dossier technique DT 197 bis,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous fonction 34, compte 33, de 2021 à 2030,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant du crédit voté afin de permettre l'exécution des travaux,
5. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

11. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 535'300,- pour le versement d'une contribution 2021 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances, rappelle que ce fonds a été créé il y a quelques années avec une durée de vie de 20 ans et représente une somme cumulée d'un demi-milliard. Il correspond donc à 25 millions par année, dont 2 millions sont versés par l'Etat et 23 millions par les communes. La contribution de Thônex s'élève à CHF 535'000.- et il serait hérétique de ne pas voter la participation de la commune à ce fonds sachant qu'elle est largement bénéficiaire des retours du FIDU, compte tenu des investissements qu'elle réalise. Les 17 classes des Communaux d'Ambilly seront refinancés à la commune par ce fonds à hauteur de 11,9 millions.

M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, annonce que celle-ci a préavisé favorablement cette demande de crédit amorti sur 30 ans à l'unanimité, soit 7 voix.

La discussion est ouverte.

Compte tenu de la rapidité de croissance, maîtrisée ou non, de Thônex, M. Richard Stark, se demande si la commune doit craindre de se retrouver dans quelques années dans l'obligation de prévoir un versement qui pourrait atteindre 1 million de francs.

M. Pascal Uehlinger explique que le fonds se montre déjà insuffisant par rapport à la réalité. Une discussion est en cours au niveau des communes genevoises pour augmenter la contribution de l'ordre



de 0,5 million pour le canton et de 2,5 millions pour les communes. Cela signifie que la participation de Thônex sera plus importante, sachant par ailleurs qu'il est possible que la contribution de la commune continue à augmenter selon le principe de la péréquation intercommunale. Dans tous les cas, cette contribution reste rentable.

M. Richard Stark voudrait savoir si ces sommes sont liées aux dépenses de la commune ou au nombre d'habitants.

M. Pascal Uehlinger indique que les montants sont calculés par rapport aux classes créées, sachant que la participation du fonds est de CHF 700'000.- par classe. Il existe également une participation pour chaque logement créé sur la commune.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Versement annuel au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;



Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillants de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30 alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

au vote :

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 535'300.- pour le versement d'une contribution en 2021 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 535'300.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 de 2022 à 2051.
4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné sous point 1.

12. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 722'000.- en vue de l'extension du parking de la piscine



M. Bruno da Silva, Conseiller administratif délégué à la mobilité, rappelle que ce sujet a déjà été voté lors de la législature précédente et a été rediscuté au début de cette législature en commission. Le premier projet proposait le doublement de la surface du parking existant, donc le doublement du bitume, et la création d'une sortie sur l'avenue Tronchet. Le projet passé en date du 24 septembre dernier en commission mobilité et le 3 décembre dernier en commission finances propose de maintenir l'augmentation des places dans le respect des différents modes de transport avec la création notamment d'abris pour les deux-roues et la mise à disposition de bornes de recharge électrique. La haie adjacente de l'immeuble voisin est préservée et la zone circulaire sécurisée avec la mise en place d'une zone 20 et d'un sens unique avec non pas une sortie sur l'avenue Tronchet mais sur la route de Jussy. A cela s'ajoute un réaménagement de la parcelle qui devait être en partie bétonnée avec à la clé de ce nouveau projet de nombreux arbres plantés ainsi que la création d'un sentier piéton qui permettra de connecter l'avenue Tronchet et ledit parking. M. Bruno da Silva souligne que le projet présenté ce soir respecte les montants votés avec la dernière enveloppe et a été préavisé favorablement à l'unanimité des deux commissions citées précédemment. Bien que les commissaires abondent dans le sens du projet, il a été demandé de travailler sur un dernier aspect technique qui ne remet pas en cause la délibération de ce soir, à savoir la question de l'engazonnement des places de parking. Le mandataire a confirmé la semaine passée qu'il est effectivement possible de le faire. Néanmoins, les places deux-roues et à mobilité réduite sont exclues de cette possibilité d'engazonnement. L'idée est d'engazonner les surfaces au travers d'une structure pavés-gazon, tout en les rendant perméables. La surface totale du parking est de 1'380 m² dont environ 800 m² seront rendus perméables pour n'avoir au final qu'un peu moins de 600 m² d'enrobé classique, à savoir les voies de circulation. Le bilan est positif et M. Bruno da Silva espère que les Conseillers municipaux partageront cet enthousiasme. Il s'agit d'un vrai gain pour la nature, pour l'esthétique et pour la qualité de l'ensemble du périmètre, et ce dans le respect des montants de la première enveloppe, en tenant compte des frais déjà engagés pour l'étude du premier projet, des changements de cap et de la variante engazonnement qui pourrait s'ajouter.

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances, laisse les conclusions à M. Philippe Calame.

M. Frédéric Piguet, président de la commission Mobilité, annonce que celle-ci a préavisé favorablement ce projet à l'unanimité.

M. Philippe Calame donne lecture des conclusions du rapport de la commission des Finances du 3 décembre 2020 :

Suite au projet voté en 2019, des modifications au projet, selon la variante retenue par la commission de circulation, nécessite d'annuler l'ancienne délibération car celle-ci contient explicitement une sortie sur l'avenue Tronchet alors que le nouveau projet ne comprend plus cette sortie. Le montant reste identique à la première délibération.

La commission préavisé favorablement cette demande de crédit, amorti sur 10 ans, à l'unanimité soit 7 voix.

M. Philippe Calame informe par ailleurs qu'ayant participé aux études préliminaires il doit se récuser sur ce point de l'ordre du jour.

La discussion est ouverte.

M. Frédéric Piguet donne lecture de la prise de position du groupe PDC-Vert'Libéraux :



L'agrandissement de ce parking est un projet de l'ancienne législature qui visait une sortie du parking sur l'avenue Tronchet. Le Conseiller administratif da Silva a décidé de revenir sur ce projet qui est plus modeste et comporte 16 places de parc supplémentaires avec une sortie sur la route de Jussy en mettant le chemin de Marcelly en sens unique. Une réfection des surfaces est également prévue.

La question de l'étanchéification a été soulevée en commission Mobilité et notamment car la surface du parking sera augmentée de 250 m². Or pour répondre à cette question le Conseiller administratif a demandé et obtenu des services techniques une solution, les pavés-gazon ou grilles de gazon. Des surfaces perméables représenteront donc plus de 50% de la surface totale de ce parking.

Il s'agit d'un critère important car il permet de respecter la motion contre les îlots de chaleur déposée en 2019 par le PDC et qui a été votée par une très forte majorité au Conseil municipal. Ce projet montre que l'on peut et que l'on pourra probablement limiter l'étanchéification des sols sur la commune lors des nombreux projets.

Ce projet n'est pas parfait mais il montre que le Conseil municipal peut s'il le souhaite améliorer son niveau de jeu dans la lutte contre les îlots de chaleur. Enfin je réitère mes remerciements au Conseiller administratif da Silva et je vous invite à soutenir ce projet.

M. Alain Nicolet donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

L'extension du parking de la piscine! En voilà un dossier qui a beaucoup été débattu en commission et en plénière le 18 juin 2019. Le crédit de Chf 722'000.—fût accepté du bout des lèvres par 10 oui —4 non et 7 abstentions.

De nombreuses incohérences faisaient de l'ombre pour ce projet qui nous était présenté sous forme de parking dit « provisoire », avec la création d'une sortie dangereuse sur l'avenue Tronchet et un îlot de chaleur supplémentaire.

Ce soir, nous votons à nouveau pour ce parking, le même crédit de Chf 722'000.—, mais avec une meilleure orientation du projet, qui tient compte des diverses demandes des conseillères et conseillers municipaux. Bravo! La barrière sera ouverte pour permettre la mise en sens unique du chemin de Marcelly.

Ce parking est important, pour la piscine, le restaurant Nautica (qui sera rénové) et les spectacles qui vont bientôt reprendre. Il convient de relever également, que la commune avait promis aux habitants du quartier, une compensation des places de parking qui avaient été enlevées à l'avenue Tronchet.

Donc, promesse tenue avec un petit parc de verdure en prime, ainsi qu'une plantation d'arbres fruitiers et un espace pique-nique.

De plus, le nouveau concept du parking prévoit des places « handicapés », « livraisons », chargeurs pour voitures électriques et des places abritées pour les cycles et motos.

Pour conclure, nous tenons à féliciter et remercier sincèrement Monsieur Bruno Da Silva, Conseiller administratif, d'avoir eu le courage de reprendre l'entier de cette étude, qui semble-t-il satisfait tous les groupes.

Le groupe PLR votera ce crédit et vous engage à en faire de même.



M. Pierre Bickel donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
Madame la Présidente,*

Je ne vais pas revenir sur tous les éléments pertinents déjà cités par mes deux préopinants.

Le groupe de l'Alternative se félicite que le nouveau Conseiller administratif soit revenu sur le projet de réfection du parking de la piscine accepté par le Conseil municipal du bout des lèvres lors de la dernière législature.

Si sa réfection est une nécessité, l'augmentation du nombre de places de stationnement est heureusement compensée par l'abandon de la sortie par le jardin de la villa Robert, de la mise en sens unique du chemin Marcelly et de sa sortie sur la route de Jussy.

Notre groupe appuie dès lors ce projet.

M. Richard Stark donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Une saga qui se termine ! L'UDC tient à remercier le Conseiller administratif en charge de ce dossier d'avoir eu la clairvoyance de jeter le bébé avec l'eau du bain et d'avoir remis l'ouvrage sur le métier.

L'UDC votera ce crédit d'investissement avec une petite remarque. Il s'agit d'être attentif, lorsque les installations seront terminées, au fait qu'il y a une école et d'envisager l'installation de ralentisseurs afin que ce passage ne soit pas une autoroute.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Extension du parking de la piscine

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 722'000

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que le centre urbain de Thônex souffre d'un déficit avéré de places de stationnement au regard de la demande liée aux nombreuses activités, commerces et logements,
- Vu l'étude de 2012 qui a permis d'évaluer les besoins et conclut à la construction d'un parking souterrain d'une capacité de 435 cases,
- Vu la construction d'un nouveau bâtiment dépourvu de places de parking à l'Avenue Tronchet,



- Vu qu'un projet de parking souterrain de 416 places sous la salle des fêtes a dû être abandonné pour des raisons économiques et la suppression, en 2013, de 39 places de stationnement non renouvelées à l'avenue Tronchet,
- Attendu que le conseil municipal a voté le 18/06/2019 l'extension du parking de la piscine qui prévoyait une sortie sur l'avenue Tronchet,
- Attendu que des nouvelles variantes ont été étudiées et présentées à la commission mobilité du 24/09/2020 et que la suppression d'une nouvelle connexion routière avec l'avenue Tronchet a été approuvée,
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 83'030.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts annuels d'exploitations et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le préavis favorable à la commission mobilité du 24 septembre 2020,
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 3 décembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

au vote :

par 23 voix pour, 1 abstention

1. De rendre caduque la précédente délibération votée par le Conseil municipal le 18 juin 2019.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 722'000 pour la réalisation de l'extension du parking de la piscine.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 722'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6150.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2022.

13. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 670'290,- pour le réaménagement et la mise en séparatif du secteur compris entre les numéros 78 et 80 du chemin de la Mousse

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux et Bâtiments et Finances, fait remarquer que cet investissement est divisé en deux parties. La première de CHF 317'000.- qui est à la charge de la commune et sera amortie sur 40 ans concerne la zone qui se trouve derrière la FTI, au chemin



de la Mousse, sur laquelle est prévu un assainissement de surface. Le montant de CHF 353'119.- concerne quant à lui la mise en séparatif qui se fait sous la route et sera refinancé par le FIA. La commune doit toutefois voter l'entier du budget.

M. Philippe Calame donne lecture des conclusions du rapport de la commission des Finances du 3 décembre 2020 :

La commission préavis favorablement cette demande de crédit, amorti sur 40 ans pour la partie prise en charge par le FIA (Fr. 330'026.-) et sur 30 ans sur le solde à charge de la commune (Fr. 340'264.- dont à déduire 23'093.- de participation des privés), à l'unanimité soit 7 voix.

M. Philippe Calame informe qu'il doit de nouveau se récuser sur ce point de l'ordre du jour.

[M. Richard Stark s'absente de la séance.]

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Réaménagement et mise en séparatif du chemin de la Mousse 78-80

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 670'290.-

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de travaux d'assainissement du réseau des canalisations compris entre les numéros 78 et 80 du chemin de la Mousse dont le coût brut du projet s'élève à CHF 353'119.-,
- Vu que la surface de tronçon de chaussée du chemin de la Mousse compris entre les numéros 78 et 80 nécessite un réaménagement ainsi qu'une connexion avec la voie verte, le coût s'élève à CHF 317'171.-,
- Vu les coûts induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 26'053.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts annuels d'exploitation et les charges de financement de l'emprunt,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

d é c i d e

au vote :

par 23 voix pour, soit à l'unanimité



1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 317'171.- afin de réaliser les aménagements de surface du tronçon de chaussée compris entre les numéros 78 et 80 du chemin de la Mousse ainsi que la connexion de ce tronçon avec la voie verte,
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 353'119.- pour la réalisation du réseau d'assainissement entre les numéros 78 et 80 du chemin de la Mousse,
3. De comptabiliser ces dépenses qui totalisent CHF 670'290.-, dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir la dépense brute de CHF 317'171.- qui représente le coût des aménagements de surface au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique budgétaire 6150.330 dès la fin des travaux estimée en 2022,
5. D'amortir la dépense brute de CHF 353'119.- qui représente le coût de réalisation du réseau d'assainissement, auxquels il convient de déduire le remboursement de la TVA estimée de CHF 23'595.- ainsi qu'une participation privée de CHF 23'093.-, soit un montant total net de CHF 306'431, qui sera amorti au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique budgétaire 7206.330 dès la fin des travaux estimée en 2022.

[M. Richard Stark regagne la séance.]

14. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 130'000,- pour la mise à niveau des installations de vidéosurveillance de la commune et au règlement y relatif

M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué à la Sécurité, informe que la problématique de la vidéosurveillance traitée dans le cadre de cette demande s'inscrit dans deux volets. Le premier concerne la mise à jour du système déjà en place et de l'infrastructure informatique utilisée. Le deuxième volet a trait à la mise en place, compte tenu du succès au niveau de la Maison des quartiers suite au vote du Conseil municipal en 2014, de la vidéosurveillance sur trois autres écopoints pour aider à la gestion des sites, notamment face à la problématique récurrente des encombrants. Le sujet est souvent clivant et la vidéosurveillance est vue pour certains comme une atteinte à la vie privée ou comme la marque d'une conception répressive de l'espace public. Ce cas est très particulier et s'inscrit dans la volonté de la commune de Thônex de mettre en place des écopoints et déchetteries dans tous les quartiers, accessibles à tous, et qui font partie de l'espace public. Ce choix datant des années 2000 a donné lieu à de nombreux aménagements et à des améliorations notamment avec la mise en place de déchetteries enterrées. Néanmoins, ce système a commencé à montrer ses limites au niveau de la déchetterie de la Maison des quartiers qui subissait de nombreuses déprédations et était devenue un réceptacle y compris pour des habitants de communes avoisinantes. La mise en place de la vidéosurveillance a réellement permis de stabiliser la situation mais le problème a été reporté sur la déchetterie de la route d'Ambilly, et celles du chemin des Cyprès et du chemin de Mapraz. Le souci du Conseil administratif est de pacifier ces lieux et de continuer à offrir cette prestation aux communiens en modifiant la perception selon laquelle les écopoints sont synonymes d'incivilités, d'insalubrité et de mauvaises odeurs. Avec le renforcement du service de la voirie, la commune est en mesure de répondre aux autres problèmes et les déchetteries sont nettoyées de manière régulière. Cependant, les dépôts sauvages d'encombrants et de matériel de chantier au milieu de la nuit sont très difficilement gérables et donnent une image déplorable à la commune. Cela a aussi un coût car ces déchets n'entrant pas dans les filières usuelles de recyclage, ils sont à la charge de



Thônex. Le souhait est aujourd'hui de stabiliser la situation sur les trois déchetteries citées qui démontrent de réels problèmes, sachant que le but est de poursuivre l'expansion des écopoints dans les quartiers de la commune pour atteindre les objectifs de recyclage fixés par le canton et souhaités par la population.

M. Stephen Knörr donne lecture des conclusions du rapport de la commission Sécurité du 26 novembre 2020 :

Point 2 Mise à niveau et développement des installations de vidéosurveillance de la commune

Pour la mise à niveau M. Zeder explique que nos installations sont obsolètes. La définition des images est peu satisfaisante. Par temps couvert et de nuit, il n'est pas toujours aisé de cerner les faits. De plus, chaque caméra ou groupe de caméras sont reliés à des serveurs différents. L'un d'entre eux a définitivement rendu l'âme.

Avec les progrès techniques nous avons maintenant la possibilité d'améliorer la résolution et la précision des images, de raccorder les caméras à un seul serveur, installé dans un local fermé à clé, qui dispose d'un logiciel floutant les visages et permettant d'archiver qui a visionné quoi et quand.

Pour le développement des installations, M. Philippe précise que la vidéoprotection a prouvé son efficacité. Concernant le tri, Thônex est un bon élève mais de nouveaux éléments sont à prendre en compte. L'explosion du e-commerce, la dépose par convenance sur les écopoints situés sur les trajets domicile-travail, principalement hors des heures légales, le tourisme de déchets, mais surtout le manque de civisme des personnes qui déposent tout et n'importe quoi sur les sites sans se soucier du tri. Les incivilités se sont donc développées sur les déchetteries ne disposant pas de contrôle par vidéoprotection.

Une précision est apportée concernant le tourisme de déchets. Il provient de deux origines. De France, où les déchetteries sont mieux structurées, mais surtout étroitement surveillées, et des communes genevoises qui sont nos voisines souffrant de manque d'écopoints.

Des questions ont été posées concernant l'implantation du futur et unique serveur et de la méthode de raccordement de ce dernier aux caméras. Une remarque sous forme de requête est présentée afin que le côté préventif des campagnes de sensibilisation ne soit pas oublié ou négligé.

M. Philippe Calame informe que la commission des Finances a préavisé favorablement cette demande de crédit amorti sur 4 ans à l'unanimité, soit 7 voix.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Noël donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Le projet sur lequel nous devons nous prononcer ce soir comporte deux aspects.

- 1) La mise à niveau de certains aspects des installations existantes de vidéosurveillance*
- 2) Le développement de nouvelles installations de vidéosurveillance en lien avec le fonctionnement des écopoints.*



Concernant le premier aspect, il paraît souhaitable de faire ces ajustements pour que le système soit à un meilleur niveau d'efficacité et le coût reste mesuré. Le débat général sur les avantages et les inconvénients de la vidéosurveillance dans les espaces publics (comme les écoles) ayant déjà été mené à plusieurs reprises nous n'y reviendrons pas ce soir:

S'agissant du deuxième point, il est possible de dire que les écopoints sont en quelque sorte un reflet de notre société, d'un monde qui peine à sortir de la consommation à outrance, du mythe de la croissance perpétuelle, pour essayer d'arriver à créer un modèle de vie soutenable dans lequel les écopoints jouent un rôle fondamental pour gérer les déchets, à savoir une forme d'énergie qu'il s'agit de transformer.

La problématique de la vulnérabilité des écopoints aux incivilités est bien connue, surtout dans les zones à fort passage. La politique de Thônex en matière de gestion des déchets est assez proactive, et nous nous en réjouissons. Il est très souhaitable de disposer d'un réseau dense et efficace de points de collecte si on veut que les habitants fassent un maximum d'effort de recyclage de façon à se rapprocher d'une économie circulaire ou l'objet devenu déchet est immédiatement déposé au « bon endroit » (d'où l'intérêt d'avoir des écopoints de quartiers « où tout se trie » avec le système à 8 fractions de déchets, ceci étant bien sûr combiné avec l'espace déchet au centre de la Voirie et les ESREC cantonaux).

Il est évident que dans la mesure où tous les écopoints de la commune sont en accès libre (c'est à dire non pourvus de systèmes fermés avec des heures, voire des codes d'utilisateurs) beaucoup de personnes peuvent s'y rendre pour déposer toutes sortes de déchets, sans être domiciliés sur la commune ou dans son environnement proche. De manière plus générale, la conception de la « responsabilité individuelle » étant parfois assez limitée, il faut avoir des moyens de réguler le flot des « arrivages » lorsqu'on est en charge de telles installations.

Les campagnes de prévention et de sensibilisation au tri sont évidemment très importantes et il faut sans cesse les renouveler et les développer pour augmenter la qualité du tri, notamment en ayant des équipes sur les écopoints à différents moments stratégiques. Dans le même temps, pour réguler les écopoints avec efficacité, la surveillance est inévitable, avec son corolaire répressif de mise à l'amende des contrevenants, que ce soit pour lutter contre un certain tourisme des déchets ou des mauvaises habitudes locales.

Nous comprenons la démarche qui consiste à installer cette vidéosurveillance dans de nouveaux écopoints à la lumière de l'efficacité qui a été démontrée dans le cas notamment de la déchetterie de la Maison des quartiers. Nous attirons quand même l'attention du Conseil sur le risque non négligeable d'une augmentation importante des heures passées à visionner des enregistrements, pour le responsable du service de la voirie, qui pourrait conduire à un conflit entre cette tâche de visionnage et les autres tâches à mener ou à la tentation de déléguer le visionnage à une autre personne, ce qui n'est pas autorisé dans les procédures.

Il faut donc espérer que l'efficacité du système de vidéosurveillance soit telle que celui-ci n'entraînera pas un surcroît de travail et que ce projet permettra de contribuer fortement à l'amélioration de notre gestion des déchets. Le groupe de l'Alternative Ecologique et Sociale votera favorablement le projet.

Mme Jacqueline Menoud donne lecture de sa déclaration :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Installer des caméras dans les points sensibles de la commune pour une vidéo surveillance, c'est bien mais en ce qui concerne les éco-points, cela me cause un petit souci au niveau de la forme.



Je m'explique :

Au quartier Curé-Descloups où je vis, il y avait aussi ce problème de dépôt anarchique d'ordures tout le long de la semaine. Un jour, un inconnu a déposé les déchets toxiques et la voirie a refusé de débarrasser ; la régie a dû payer cher pour s'en débarrasser. Suite à cet incident, la Régie a dû placer une caméra afin de dissuader les habitants à ne plus déposer anarchiquement leurs ordures. Mais cela n'a rien changé au comportement des habitants.

Mais depuis qu'une équipe de sensibilisation est passée de porte en porte pour sensibiliser les habitants, il y a eu une nette amélioration du comportement des habitants. Il n'y a plus de dépôts anarchiques malgré quelques petits récalcitrants.

Au vu de cela, je propose au conseil administratif :

- de mettre un accent sur la sensibilisation de la population ; car, comme je l'ai expliqué plus haut, la sensibilisation donne d'excellents résultats;

- de sécuriser les éco-points avec des barrières et mettre en place la présence d'une personne aux heures d'ouvertures

Permettez-moi de vous rassurer de ma disponibilité à apporter un soutien dans cette démarche de la sensibilisation.

Au vu de ce qui précède, je m'abstiendrai donc pour cette procédure de vidéo surveillance qui me paraît incomplète et moins efficace sans la sensibilisation

M. Stephen Knörr explique que la commune de Chêne-Bougeries a décidé de fermer un écopoint et que les personnes déposaient leurs déchets contre le portail fermé. Ce n'est donc pas une barrière qui empêche de faire des dépôts sauvages. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'identifier un acte d'incivilité, il n'est pas nécessaire de visionner 48h de vidéo car les systèmes permettent de savoir à quel moment des mouvements ont eu lieu et de visionner le film en accéléré. Le système de caméras n'est donc pas chronophage.

Mme Jacqueline Menoud souligne qu'une personne bien sensibilisée ne viendrait pas déposer ses déchets devant une barrière fermée et respecterait le jour d'ouverture de la déchetterie. En outre, d'après ce qui a été expliqué en commission, les vidéos ne permettent pas d'identifier une personne venue à pied mais uniquement les voitures.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Mise à niveau des installations de vidéosurveillance de la commune
Demande d'un crédit de réalisation de CHF 130'000.-

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 39 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,
- Vu le projet exposé par la commission de sécurité publique en deux volets distincts, dont le point I. « mise à niveau et centralisation des données enregistrées »,
- Vu le développement technologique sur la commune qui permet aux bâtiments d'être reliés entre eux par un réseau de fibre optique propriétaire des communes genevoises,
- Attendu qu'il est souhaité d'utiliser ces ressources et de grouper les équipements afin d'enregistrer les images sur un site centralisé et sécurisé,



- Attendu qu’il est plus sécurisé, plus contrôlé et plus économique de réaliser cette mise à niveau,
- Attendu que le point II. « Le développement de la vidéosurveillance sur de nouveaux sites » est déjà en étude afin de mieux contrôler et sécuriser les écopoints de la commune,
- Vu le préavis favorable de la commission sécurité publique du 26 novembre 2020 et le préavis de la commission des finances au 3 décembre 2020,
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 49'400,- chiffre qui comprend les charges d’amortissement, les coûts annuels d’exploitation et les charges de financement de l’emprunt,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

d é c i d e

au vote :

par 24 voix pour, 1 abstention

1. D’ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 130'000.- pour la mise à niveau des installations de vidéosurveillance de la commune et l’installation de la vidéosurveillance dans les déchetteries du chemin de Mapraz, du chemin des Cyprès et de la route d’Ambilly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l’actif du bilan de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
3. D’amortir la dépense de 130'000.- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 1110.330 dès la première année d’utilisation du système qui est estimée à 2021.
4. D’approuver le règlement relatif à l’installation et à l’exploitation des systèmes de vidéosurveillance (voir annexe).

15. Boucllement en 2020 de divers crédits d’engagement comprenant les dépassements de crédit suivants :

- 1) **Infrastructures liées à la voie verte du CEVA**
 - g) **vote d’un crédit d’engagement complémentaire de CHF 55'565,- pour couvrir le dépassement, et**
 - h) **d’un crédit budgétaire supplémentaire afin de comptabiliser en 2020 un amortissement complémentaire de CHF 55'565.-**
- 2) **Pose d’un nouvel enrobé dans le cimetière**
 - i) **vote d’un crédit d’engagement complémentaire de CHF 17'184,- pour couvrir le dépassement, et**
 - j) **d’un crédit budgétaire supplémentaire afin de comptabiliser en 2020 un amortissement complémentaire de CHF 17'184,-**



3) Révision du plan directeur communal

- k) **vote d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 3'742,- pour couvrir le dépassement, et**
- l) **d'un crédit budgétaire supplémentaire afin de comptabiliser en 2020 un amortissement complémentaire de CHF 3'742,-**

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances, invite le Conseil municipal à voter ces trois objets afin qu'ils soient amortis directement et que les lignes d'amortissements ne doivent pas être modifiées dans le budget.

M. Philippe Calame donne lecture des conclusions du rapport de la commission des Finances du 3 décembre 2020 :

8 bouclements de crédits d'investissement ont été discutés brièvement à la commission des Finances, dont les 3 qui font l'objet d'un dépassement. Sur les autres crédits, il s'agit de noter un non dépensé de Fr. 75'508.-, hormis le non dépensé pour l'acquisition d'une maison. Dans ce cas précis, le prix a été volontairement augmenté pour l'enchère publique de manière à ne pas dévoiler le prix réel. Il faut donc retenir que des économies de l'ordre de Fr. 75'508.- ont été faites sur d'autres rubriques d'investissement en parallèle.

Résultats des votes sur les 3 crédits faisant l'objet d'un dépassement :

- 1) Infrastructures liées à la voie verte du CEVA, pour un dépassement de Fr. 55'565.-, accepté à l'unanimité y compris amortissement complémentaire en 2020*
- 2) Pose d'un nouvel enrobé dans le cimetière, pour un dépassement de Fr. 17'184.-, accepté à l'unanimité y compris amortissement complémentaire en 2020*
- 3) Révision du plan directeur communal, pour un dépassement de Fr. 3'742.-, accepté à l'unanimité y compris amortissement complémentaire en 2020*

- 1) Infrastructures liées à la voie verte du CEVA

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Infrastructures liées à la voie verte du CEVA
Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'565.-

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la délibération du conseil municipal du 18 juin 2019 ouvrant un crédit de CHF 1'077'000.-, en vue de la réalisation du projet d'infrastructures liées à la voie verte du CEVA,
- vu que le total des dépenses s'élève à CHF 1'132'564.56 et qu'il en résulte un dépassement de CHF 55'564.56 par rapport au crédit voté,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2020,



sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

d é c i d e

au vote :

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 55'565.- pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2020, un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 55'565.-, pour permettre un amortissement extraordinaire de ce dépassement de crédit sous la rubrique 3420.383.

2) Pose d'un nouvel enrobé dans le cimetière

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Pose d'un nouvel enrobé dans le cimetière
Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'184.-

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la délibération du conseil municipal du 18 juin 2019 ouvrant un crédit de CHF 350'000.-, en vue de la réalisation du projet de pose d'un nouvel enrobé dans le cimetière,
- vu que le total des dépenses s'élève à CHF 367'183.67 et qu'il en résulte un dépassement de CHF 17'183.67 par rapport au crédit voté,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

d é c i d e

au vote :

par 24 voix pour, 1 abstention



1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 17'184.- pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2020, un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 17'184.- pour permettre un amortissement extraordinaire de ce dépassement de crédit sous la rubrique 7710.383.

3) Révision du plan directeur communal

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération
Révision du plan directeur communal
Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 3'742.-

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2016 ouvrant un crédit de CHF 291'000.-, en vue de la révision du plan directeur communal,
- vu que le total des dépenses s'élève à CHF 294'741.70 et qu'il en résulte un dépassement de CHF 3'741.70 par rapport au crédit voté,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

décide

au vote :
par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 3'742.- pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2020, un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 3'742.- pour permettre un amortissement extraordinaire de ce dépassement de crédit sous la rubrique 7900.383.

16. Modification des règlements d'attribution de l'aide sociale, jeunesse et humanitaire



M. Bruno da Silva, conseiller administratif en charge du dicastère de la cohésion sociale, explique que ces propositions de modification font suite au souhait du service de digitaliser les demandes de subvention pour l'aide sociale, l'aide à la jeunesse et l'aide humanitaire attribuées dans le cadre des commissions sociales. Il a été conclu, après quelques essais sur 3 ans avec le nouveau règlement en vigueur voté lors de la précédente législature, que le traitement des demandes était trop chronophage bien que le service soit passé d'un système papier à un système hybride avec des clés USB. En effet, il a été constaté que le gain d'efficacité était très faible et que de nouveaux problèmes étaient même créés avec des disparitions et vols de clés dans les courriers. La commune s'est donc résolue à lancer le projet d'un portail en ligne, ce qui amènera un gain important de temps pour réaliser d'autres tâches et aider, accompagner, guider les associations dans l'appréhension de ce nouveau portail. Ces modifications ne changent en rien l'esprit de ces règlements.

La discussion est ouverte.

Mme Virginie Moro mentionne que le PLR souhaite proposer un amendement de forme à l'article 4 alinéa 3 qui viserait à supprimer la notion de « en principe » dans la deuxième phrase. Il s'agirait de mentionner uniquement « Le service social n'est pas tenu de rappeler les associations dont le dossier serait incomplet. »

M. Bruno da Silva rappelle que ce règlement encadre les attributions du Conseil municipal et non celles du Conseil administratif mais indique qu'il n'a personnellement aucun problème avec cet amendement.

M. Philippe Calame comprend que cette modification est proposée sur les deux règlements. Mme Virginie Moro confirme.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de l'amendement du groupe PLR.

Au vote :

- L'amendement proposé par le groupe PLR est accepté par 24 voix pour et 1 abstention.

M. Richard Stark remarque que la date du 24 novembre est mentionnée dans les documents et se demande si celle-ci fait référence à la dernière séance de la commission et si elle est valable.

M. Bruno da Silva explique qu'il s'agit d'une erreur et que la date du 15 décembre 2020, jour du vote du Conseil municipal, sera mentionnée.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Modification des règlements d'attribution de l'aide sociale, jeunesse et humanitaire

- Vu les articles 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les règlements d'attribution de l'aide sociale, jeunesse et humanitaire entrés en vigueur le 30 septembre 1997 et mis à jour par le Conseil municipal en date du 19 décembre 2017,



- Vu l'intérêt de simplifier les règlements d'attribution de l'aide sociale, jeunesse et humanitaire,
- Vu la technologie et les avantages de passer par le biais de la plateforme dédiée aux subventions sur le site de la commune,
- Vu la sécurité d'une uniformisation de la présentation des demandes par un format électronique
- Vu l'approbation à l'unanimité des membres de la commission de la cohésion sociale du 24 novembre 2020 d'une réglementation modifiée,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

au vote :

par 24 voix pour, 1 abstention

1. D'adopter les modifications apportées par la commission de la cohésion sociale aux règlements relatifs à l'attribution de l'aide sociale, jeunesse et humanitaires, telles qu'elles figurent dans les documents annexés.

[La Présidente annonce qu'il est 23 heures et qu'il s'agit donc de passer au point 19 de l'ordre du jour « Propositions du Conseil administratif ».]

17. Propositions du Conseil administratif

M. Pascal Uehlinger indique que le Conseil administratif n'a pas de proposition mais qu'il souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne santé à l'assemblée.

18. Questions écrites

M. Marc Kilcher donne lecture de la réponse à la question écrite de M. Frédéric Piguet posée lors de la séance de Conseil municipal du 3 novembre dernier.

Considérant

- *Le semi-confinement actuel équivaut à un confinement pour un certain nombre d'entreprises.*
- *Les mesures sanitaires actuelles sont globalement nécessaires, mais elles mettent en péril certaines entreprises et les personnes qui y travaillent, d'où un risque de défiance envers les institutions.*



- *Les communes ont pour spécificité de pouvoir jouer la carte de la proximité et il semble qu'il leur appartient, dans une période aussi troublée, de rassurer et d'aider les entreprises en difficulté sises sur leur territoire, surtout lorsque l'hiver s'annonce long sous l'angle de la pandémie.*
- *Les communes semblent avoir la capacité d'identifier les entreprises en difficulté et de prendre de leurs nouvelles pour voir s'il y a lieu de les orienter vers des solutions concrètes.*

Question

1. *Le site web de la commune demande aux commerces qui proposent de la vente à l'emporter ou des livraisons à l'annoncer, pour relai sur le site web de la Commune, ce qui très bien, mais cet attentisme sera-t-il suffisant pour calmer la montée du ressentiment et de la défiance envers les autorités politiques en général ?*

Réponse

Le Conseil administratif de Thônex est conscient des enjeux générés par cette crise, non seulement pour les entreprises, mais également pour la cohésion sociale, et vous rejoint dans votre inquiétude.

Afin que nos préoccupations ne s'arrêtent pas à de bons sentiments mais soient marquées par des actes, nous avons adopté la proposition, amenée par plusieurs Conseillers municipaux, de mettre en place un système de bons pour les commerces thônésiens, sponsorisés à hauteur de 20% par la Commune, suivant l'exemple de nombreuses autres communes du pays.

Moi et mes collègues avons également distribué les autocollants et affichettes en personne à plusieurs commerces qui ont voulu bénéficier de cette action de soutien, afin d'entrer en contact en personne avec les entreprises de la commune et développer ainsi un lien direct avec celles-ci.

Toutefois, notre action est relativement limitée; en effet, le développement économique est une tâche clairement attribuée au canton. Notre action de soutien aux entreprises, pour ne pas empiéter sur les prérogatives régaliennes, doit donc se restreindre à rester symbolique.

L'action la plus concrète que nous sommes en mesure de prendre en tant que bailleur, est d'offrir les loyers aux entreprises locatrices de locaux communaux qui ont dû cesser leur activité. Cette politique est commune à la Mairie et la Fondation pour le logement de Thônex.

Par ailleurs, la Commune adopte depuis des années une politique générale de soutien de l'économie locale et de proximité. En cette période de crise, nous nous efforçons de continuer à rationaliser nos pratiques à ce niveau, dans tous les domaines, en recherchant activement des fournisseurs et fournisseuses de biens et services locaux. Nous recherchons nos solutions d'abord à Thônex, puis dans la région des 3 Chênes, à Arve et Lac et enfin à l'échelle du canton.

Question

2. *La commune ne devrait-elle pas identifier les entreprises les plus exposées afin de prendre de leurs nouvelles par téléphone de façon proactive, analyser la situation avec elles, et se proposer de les orienter vers les personnes ressources capables de les conseiller précisément sur les solutions les plus adaptées ?*

Réponse

Concernant votre deuxième question, la première action a permis d'entrer en contact avec les entreprises thônésiennes intéressées et de créer ainsi un canal d'échange avec les personnes qui se manifestent et expriment leurs éventuels besoins



d'aide. Le cas échéant, le personnel de nos services est chargé de réorienter les commerçants et commerçantes vers les services adéquats et compétents pour les soutenir. Il s'agit en l'espèce de les envoyer vers les services de l'Etat, ce que, concrètement, nous ne faisons pas souvent, étant donné que les employeuses et employeurs les connaissent, en général. Dans le cas où des habitantes et habitants se retrouvent noyés dans la précarité, notre service de la cohésion sociale est là pour assurer des aides ponctuelles et pour accompagner et soutenir les administrés dans leurs démarches.

Question

3. *La commune ne devrait-elle pas évaluer son action afin de l'améliorer, quitte à rappeler les entreprises après une période de temps adaptée pour voir ce qui fonctionne le mieux et faire un suivi avec l'empathie et l'expertise requises ?*

Réponse

Toutefois, ne disposant pas d'un service dévolu au développement économique, la Mairie n'a pas en son sein de personne compétente en matière d'économie d'entreprise. Notre suivi, toujours guidé par l'empathie requise — rassurez-vous, s'en tient donc à ce travail de dialogue et d'orientation.

Nous sommes par contre en tout temps à l'écoute de nos concitoyennes et concitoyens, et preneurs de suggestions, lorsque celles-ci sont pertinentes et entrent dans le cadre de nos capacités d'actions.

Question

4. *Qu'en est-il des remises de loyer de la Fondation communale pour les baux commerciaux, et quel soutien aux entreprises qui n'auraient pas ces remises faute de louer leurs locaux auprès de cette fondation ?*

Réponse

En ce qui concerne les loyers de régies privées, nous n'avons aucune marge d'influence sur celles-ci.

Question

5. *Bref, une période aussi troublée n'appelle-t-elle pas des mesures exceptionnelles à l'échelle de proximité qui est celle de la commune, afin que les milieux économiques les plus préservés puissent faire preuve de solidarité envers les milieux économiques les plus exposés ?*

Réponse

En ce qui concerne votre dernière question, nous rejoignons la direction de votre élan solidaire, bien que, comme mentionné plus avant, notre capacité d'action réelle soit effectivement limitée. Comme exposé, notre engagement solidaire se déploie, ou se limite — selon les perspectives —, au sein des actions courantes de nos services, dans toute leur diversité.

M. Frédéric Piguet remercie M. Marc Kilcher pour ces réponses. Il constate que le Conseil administratif a avancé avec ce projet de bons et espère que celui-ci pourra être développé, rendu plus efficace, moyennant des éléments par internet notamment. Cela permettrait que les bons soient plus accessibles aux communiers. La commune devra continuer à développer sa capacité d'intervention car l'hiver va être long. M. Frédéric Piguet pense par ailleurs que la question de la liste des entreprises bénéficiaires de ces bons méritera une discussion.

19. Propositions individuelles



21.1 Eclairage au niveau de la salle des fêtes

M. Philippe Calame rappelle qu'il a signalé il y a déjà deux ans au Conseil administratif l'existence d'un problème d'éclairage sur le chemin situé entre l'auberge communale et le parking derrière la salle des fêtes. Il avait été répondu que cette question serait étudiée dans le cadre de l'aménagement du pourtour de la salle des fêtes, projet qui a été mis en attente. Néanmoins, ce problème d'éclairage perdure et M. Philippe Calame souligne que l'enrobé n'est pas en bon état à cet endroit. Il voudrait donc savoir s'il serait possible de trouver une solution provisoire en attendant que le projet de réaménagement du pourtour de la salle des fêtes soit effectif.

M. Pascal Uehlinger explique qu'indépendamment du réaménagement, cette question est souvent évoquée par l'aubergiste. Le remplacement des lumières situées à proximité de la salle des fêtes, entre autres celles qui se trouvent dans cet angle, proche des sapins, est aujourd'hui prévu. Cependant, l'ajout de lumière n'est pas en concordance avec la lutte contre la pollution lumineuse qui demande de diminuer l'intensité et le nombre d'éclairages sur les différents parcours. Par ailleurs, chaque personne a un téléphone qui lui permet de faire de la lumière alors qu'un tel aménagement nécessiterait l'intervention des SIG et la pose d'un lampadaire à CHF 8'000.-. Il s'agit donc de réaliser une pesée d'intérêts entre les inconvénients et les avantages que pourraient représenter un éclairage supplémentaire.

21.2 Repas du personnel de la commune

Le repas des employés n'ayant pas pu avoir lieu, M. Richard Stark se demande s'il est repoussé ou si une compensation est prévue.

M. Pascal Uehlinger confirme que le repas du personnel n'a pas eu lieu à la date où il était usuellement organisé. Les employés souhaitant reporter cette manifestation, elle sera organisée lorsque les conditions sanitaires le permettront.

21.3 Interdiction de stationner à l'entrée de la promenade des Oiseaux

M. Richard Stark fait remarquer qu'il y avait auparavant, à l'entrée de la promenade des Oiseaux, des croix jaunes signalant une interdiction de stationner et se demande s'il appartient à la commune de se préoccuper du fait que personne ne se stationne à cet endroit, sachant qu'il est déjà arrivé que la police mette des amendes.

M. Pascal Uehlinger informe qu'il s'agit d'une zone privée et que cette question ne relève donc pas des compétences d'intervention de la commune.

21.4 Attribution des nouveaux logements

M. Pierre Bickel a fortement apprécié la feuille de route du Conseil administratif publiée dans le Chênois de septembre dernier. S'agissant de la fondation communale pour le logement, il est possible de lire « Les Thônésiens seront les premiers bénéficiaires de ces habitations grâce à des critères d'attribution leur donnant la priorité ». M. Pierre Bickel se fait le porte-parole d'une Thônésienne de 36 ans, dont 35 sur la commune, et de son compagnon, habitant également à Thônex depuis plusieurs décennies, qui ont



postulé pour Clair-Val et reçu une réponse négative. Demandant une explication, il leur a été répondu qu'ils n'avaient pas assez de points. Cette réponse semble quelque peu courte et laisse supposer qu'il y a eu des ententes et des passe-droits.

S'agissant du locatif, M. Pascal Uehlinger explique qu'environ 300 dossiers à traiter ont été reçus sur les 600 demandes, pour 61 appartements à attribuer. Dans les critères d'attribution figurent notamment le fait d'habiter sur la commune, d'avoir des enfants, de travailler sur la commune, de s'être engagé pour la commune, de rendre un appartement de la commune et d'avoir fait ses études dans la commune. Le Conseil administratif a même reçu un courrier d'un habitant disant qu'il aurait mieux fait de venir à la mairie avec des pots de vin pour obtenir plus de points et se faire attribuer un appartement. Le traitement de ces dossiers ne s'est en aucune manière fait par les membres de la fondation mais par Me Matthey-Doret qui a utilisé les critères votés par la fondation. Tous les membres de la fondation présents ce soir peuvent attester que ce n'est pas M. Pascal Uehlinger qui a fait ces choix et bien que la fondation ait tout mis en œuvre pour éviter ce type de problématique, de nombreux sous-entendus de favoritisme ont été faits. Les points des personnes à qui les appartements ont été attribués sont entièrement justifiés et M. Pascal Uehlinger, qui est fatigué de ce type de sous-entendus, invite l'assemblée à transmettre l'information.

21.5 Acquisition de nouvelles sculptures

M. Pierre Bickel se rappelle que les communiens ont reçu durant l'été des propositions pour aller voir des sculptures autour du lac et voter pour l'une d'entre elles. Il lui semblait que celle obtenant le plus de voix serait acquise par Thônex mais il n'a depuis plus entendu parler de cette démarche.

M. Pascal Uehlinger précise que la participation a été très faible. Heureusement, la sculpture qui a rejoint le plus de voix (au total 6 ou 7), à savoir le totem de miroirs, a pu être acquise par la commune. Une fois réparée, les orages du parc La Grange l'ayant quelque peu endommagée, elle sera installée de façon provisoire dans le parc Munier avant de rejoindre sa destination finale aux Communaux d'Ambilly. Compte tenu du fait que cette sculpture ne consommait pas les CHF 200'000.- investis, une deuxième œuvre représentant une libellule a été acquise, pour un prix plus modeste, et sera installée de façon temporaire à la piscine de Thônex avant d'être placée aux Communaux d'Ambilly. La démarche mise en place n'ayant pas été très efficace en termes de participation, il faudra retenir cet élément et tenter de faire mieux lorsque l'occasion se représentera.

21.6 Dispositif vidéo du Conseil municipal

Mme Jacqueline Menoud remercie l'équipe technique qui gère la vidéo et la diffuse en direct. Cependant, elle fait remarquer que la qualité du son n'est pas bonne et que la Présidente est vue de dos car il n'y a qu'une seule caméra. Mme Jacqueline Menoud se demande donc s'il serait possible d'installer plusieurs caméras.

M. Pascal Uehlinger admet qu'il ne s'agit pas de la meilleure solution mais indique que l'idée est de continuer avec le dispositif actuel pour les deux ou trois Conseils municipaux qui auront encore lieu dans cette salle. Si la crise se poursuit, il sera possible de réfléchir à une manière d'améliorer le dispositif dans la nouvelle salle du Conseil municipal qui sera disponible à partir du mois de juin 2021.



21.7 Préférences cantonale et communale lors des recrutements

Mme Jacqueline Menoud fait remarquer que sa question concernant la préférence cantonale et communale, posée lors du Conseil municipal du 3 novembre dernier, n'avait pas reçu une réponse complète. En effet, seul M. Bruno da Silva avait répondu quant au recrutement d'une nouvelle assistante sociale or trois autres personnes ont été engagées à la mairie.

M. Pascal Uehlinger informe, s'agissant de ses services, qu'il a engagé une gardienne de piscine et une nettoyeuse de piscine qui habitent toutes deux à Thônex.

Mme Jacqueline Menoud souligne qu'un recrutement a eu lieu à la Maison des quartiers. M. Bruno da Silva précise que les recrutements de la Maison des quartiers sont liés à la FASE, sachant que la commune paie une prestation et n'a pas de droit de regard sur les engagements pratiqués dans cette structure.

21.8 Entreprise de déconstruction automobile à Gaillard

Comme lors des deux derniers Conseils municipaux, M. Philippe Noël, évoque l'installation de l'entreprise de déconstruction automobile à Gaillard, en zone inondable, et aimerait savoir où en est la prise de contact entre M. Pascal Uehlinger et M. Jean-Paul Bosland, Maire de Gaillard.

M. Pascal Uehlinger s'est entretenu avec M. Jean-Paul Bosland au téléphone pour savoir comment se passe généralement ce type de conflit entre la commune et la préfecture. Gaillard ainsi que certaines associations se sont réunies pour faire des recours selon leurs prérogatives respectives. M. Jean-Paul Bosland utilise sa prérogative de maire pour faire des recours, pratique qui n'existe pas en Suisse. M. Pascal Uehlinger a indiqué que la commune de Thônex souhaitait être solidaire et a posé la question de savoir ce qu'il était possible de faire pour intervenir en tant que commune voisine afin d'être efficient. Selon M. Jean-Paul Bosland, le seul élément qui permet d'agir réside dans le fait que cette entreprise va entraîner une pollution majeure dont Thônex subira les dommages. Il va donc s'entretenir avec son avocat afin de savoir quelle est la meilleure manière pour la commune de Thônex d'aider Gaillard dans ses démarches. Si M. Pascal Uehlinger n'a pas de retour d'ici fin janvier 2021, il se permettra de relancer son homologue sur cet objet.

21.9 Acquisition de nouvelles sculptures – suite

M. Stephen Knörr voudrait savoir si la mairie a bien vérifié que les personnes ayant répondu au sondage concernant les sculptures sont thônésiennes et bien existantes. M. Pascal Uehlinger répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 23h31.



Mme Heidi Tercier

M. Philippe Guex

Thônex, le 12 janvier 2021_ procès-verbal

pv/cm 15 décembre 2020